

Conseil du Marché Financier هيئة السوق المالية Financial Market Council

# Bulletin Officiel

N° 5556 Mardi 27 Fevrier 2018

— 19<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

#### AVIS DU CMF

#### AGREMENT DE CHANGEMENT DE CATEGORIE

SICAV AMEN 2

#### AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

FIDELITY SICAV PLUS

#### **COMMUNIQUES DU CMF**

- ATTIJARI INTERMEDIATION: DESIGNATION D'UN RESPONSABLE DE CONTROLE

3 BIAT CAPITAL: CHANGEMENT DE SIEGE SOCIAL

5 BMCE CAPITAL SECURITIES: CHANGEMENT DE SIEGE SOCIAL

6 MENA CAPITAL PARTNERS: NOMINATION D'UN DIRIGEANT

7 SCIF: CHANGEMENT DE SIEGE SOCIAL

4 4

#### AVIS DES SOCIETES

#### EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

TUNISIE LEASING 2018-1	5-9
CIL 2017-2	10-13
HANNIBAL LEASE 2017-3	14-18
ATL 2017-2	19-23

#### NOTICE D'EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ARAB INTENATIONAL LEASE FILIALE BTK – GROUPE BPCE 24-26

#### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

TUNIS INTERNATIONAL BANK – TIB - AGO - 27

#### VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 28-29

#### ANNEXE

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### ANNEXE II

#### ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

- TUNIS INTERNATIONAL BANK - TIB -

#### **AVIS DU CMF**

#### AGREMENT DE CHANGEMENT DE CATEGORIE

#### **SICAV AMEN**

Société d'investissement à capital variable Agrément du Ministre des Finances du 7 mars 1992 Siège Social : Avenue Mohamed V- 1002 Tunis

Le Collège du Conseil du Marché Financier, a décidé en date du 20 février 2018, d'octroyer un agrément pour le changement de la catégorie de SICAV AMEN de SICAV mixte à SICAV obligataire.

2018 - AC - 242

AVIS DU CMF

#### **AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM**

#### FIDELITY SICAV PLUS

Adresse: GREEN CENTER- BLOC C- 2<sup>ème</sup> étage-Rue du Lac Constance -Les Berges du Lac- 1053 Tunis

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 20 février 2018, d'agréer la société d'investissement à capital variable **« FIDELITY SICAV PLUS »**, promue par MAC SA- Intermédiaire en Bourse ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie : SICAV obligataire

**Type** : OPCVM de capitalisation

Montant initial : 1 000 000 D divisés en 10 000 actions de 100 D chacune

Référence de l'agrément : Agrément n° 03- 2018 du 20 février 2018

Durée de vie: 99 ansGestionnaire: MAC SADépositaire: AMEN BANKGestionnaire administratif et comptable : MAC SA

**Distributeurs** : MAC SA et AMEN BANK

2018 - AC - 243

### بلاغ

تعلم هيئة السوق المالية كافة المتدخلين في السوق أنّ مجلسها المجتمع بتاريخ 20 فيفري 20 قيفري 20 قد قرّر الموافقة على تعيين السيد سمير كشاد ك مسؤول عن الرّقابة لدى شركة الوساطة بالبورصة "التجاري للوساطة ".

2018 - AC - 244

### بلاغ

تعلم هيئة السوق المالية كافة المتدخلين في السوق أنّ مجلسها المجتمع بتاريخ 20 فيفري 20 قيفري 20 قد قرّر الموافقة على نقل نشاط شركة الوساطة بالبورصة " بيات كابتال " إلى مقرّ جديد كائن بالطابق الثالث من عمارة أبراج يوسف – شارع الدّينار - حدائق البحيرة II - 1053 تونس.

2018 - AC - 245

### بلاغ

تعلم هيئة السوق المالية كافة المتدخلين في السوق أنّ مجلسها المجتمع بتاريخ 20 فيفري 20 BMCE قد قرّر الموافقة على نقل نشاط شركة الوساطة بالبورصة " شركة CAPITAL SECURITIES" إلى مقرّ جديد كائن بعمارة ياسمين تاور - الطابق السادس شارع الأرض - المركز العمراني الشمالي - 1082 تونس.

### بلاغ

تعلم هيئة السوق المالية كافة المتدخلين في السوق أنّ مجلسها المجتمع بتاريخ 20 فيفري 2018 قد قرر الموافقة على تعيين السيد وليد قريعه فعم الموافقة على تعيين السيد وليد قريعه بالبورصة "مينا كابيتال برتنرز".

2018 - AC - 247

### بـــلاغ

تعلم هيئة السوق المالية كافة المتدخلين في السوق أنّ مجلسها المجتمع بتاريخ 20 فيفري 2018 قد قرّر الموافقة على نقل نشاط شركة الوساطة بالبورصة "شركة الاستشارة والوساطة المالية " إلى مقر جديد كائن بالطابق الثالث للمقر الاجتماعي للبنك التونسي الكويتى – 10 مكرر شارع محمد الخامس-1001- تونس.

#### **AVIS DE SOCIETES**

#### **EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF: Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

# **EMPRUNT OBLIGATAIRE** « TUNISIE LEASING 2018-1 »

#### **DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION:**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING réunie le **07/06/2016** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **22/12/2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2018-1 » d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+2,75% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7,50% brut l'an au minimum et 8,90% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A: 7,95% brut l'an et/ou TMM+2,30% sur 5 ans.
- Catégorie B : 8,20% brut l'an sur 7 ans dont 2 années de grâce.

#### **RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION:**

#### Montant de l'emprunt :

L'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2018-1 » est d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars, divisé en 200 000 obligations, susceptibles d'être portées à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt «TUNISIE LEASING 2018-1 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

#### Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **27/02/2018** et clôturées sans préavis au plus tard le **07/05/2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **07/05/2018**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **07/05/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **21/05/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

#### Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **27/02/2018** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agences de : Tunis Centre Urbain, Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax, Gabès et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

#### But de l'émission :

TUNISIE LEASING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING a prévu pour l'année 2018 des mises en force qui s'élèvent à 475 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 120 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 20 millions susceptibles d'être portés à 30 millions de dinars, objet de la présente note d'opération), 126,5 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

#### **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS:**

#### Nature, forme et délivrance des titres :

- Dénomination de l'emprunt : « TUNISIE LEASING 2018-1»
- Nature des titres : Titres de créance.
- Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaire.
- La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.
- Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE VALEURS.

**Prix de souscription et d'émission** : Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

#### Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **07/05/2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **07/05/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

#### Taux d'intérêts :

Les obligations «TUNISIE LEASING 2018-1» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

#### • Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

- <u>Taux variable</u>: Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,30% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 230 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de mai de l'année N-1 au mois d'avril de l'année N.
- -<u>Taux fixe</u> : Taux annuel brut de 7,95% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

#### • Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :

- <u>Taux fixe</u> : Taux annuel brut de 8,20% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le 07/05/2023 pour la catégorie A et le 07/05/2025 pour la catégorie B.

**Prix de remboursement :** le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

#### Paiement:

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **7 mai de chaque année**. Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **07/05/2019**. Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **07/05/2019** et le premier remboursement en capital aura lieu le **07/05/2021**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7,95% l'an pour la catégorie A et de 8,20% l'an pour la catégorie B.

Marge actuarielle (souscription à taux variable): La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de janvier 2018 à titre indicatif, qui est égale à 4,962% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,262%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,30% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

#### Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

<u>Durée totale:</u> Les obligations de l'emprunt obligataire «TUNISIE LEASING 2018-1» sont émises selon deux catégories :

- une catégorie A sur une durée de 5 ans ;
- une catégorie B sur une durée de **7 ans** dont deux années de grâce.

<u>Durée de vie moyenne</u>: Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et **5 ans** pour la catégorie B.

<u>Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)</u>: La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,721 années** pour la catégorie A et **4,242 années** pour la catégorie B.

Garantie :Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

**Mode de placement**: L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agences: Tunis Centre Urbain Nord, Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

Notation de l'emprunt: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note BBB+ (tun) à l'emprunt objet de la présente émission en date du 19 janvier 2018.

Notation de la société: En date du 6 octobre 2017, Fitch Ratings a confirmé de nouveau la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à BBB+ (tun) avec perspective stable et sa note à court terme à F2 (tun).

**Organisation de la représentation des obligataires** : Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Fiscalité des titres** : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars (1000 dinars).

#### **RENSEIGNEMENTS GENERAUX:**

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2018-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres : Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt **«TUNISIE LEASING 2018-1»** au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par TUNISIE CLEARING :** TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2018-1» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Tribunaux compétents en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 12/02/2018 sous le n° 18-0993, du document de référence « Tunisie Leasing 2017 » enregistré auprès du CMF en date du 10/11/2017 sous le n°17-005, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.t Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2018 et les états financiers relatifs à l'exercice 2017 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2018 et le 30 avril 2018.

#### **AVIS DE SOCIETES**

#### **EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF: Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de la CIL relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

# EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2017-2 »

#### **DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE:**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **16 mai 2017** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Millions de Dinars (100.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2017, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **18 août 2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de quinze (15) Millions de Dinars susceptible d'être porté à trente (30) Millions de Dinars et a délégué au Président Directeur Général les pouvoirs pour fixer les conditions définitives dudit emprunt.

A cet effet, le Président Directeur Général a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « CIL 2017/2 » comme suit :

• Montant : 15 Millions de Dinars susceptible d'être porté à 30 Millions de Dinars ;

Durée : 5 ans ;

Taux : Fixe à 7,95% brut l'an ;

• Remboursement : annuel constant.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

#### **RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION:**

Dénomination de l'emprunt : «CIL 2017-2 »

**Montant :** 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « CIL 2017/2 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

**Prix d'émission**: 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

**Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

**Taux d'intérêt**: Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de **7.95%** brut par an. Ce taux est calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont s ervis.

#### Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,95% l'an.

#### Durée totale :

Les obligations « CIL 2017-2 » seront émises sur une durée de 5 ans:

#### Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **3 ans**.

#### **Duration (souscription à taux fixe):**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime er unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est par affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 2,721 Années.

#### Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15 mars 2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **15 mars 2018**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

#### Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dés la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le 15 mars 2023.

#### Paiement:

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **15 mars** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le 15/03/2019.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

#### Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le 15 janvier 2018 et clôturées au plus tard le 15 mars 2018.

Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15 mars 2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **13 avril 2018**, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

#### Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 15 janvier 2018 aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », intermédiaire en bourse, 16 Avenue Jean Jaurès, 1001 Tunis.

# Intermédiaire agrée mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2017/2 »seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement « CGI ». Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrite par ce dernier.

#### Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

#### Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière

#### Notation de la société :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est notée 'BBB-(tun)' à long terme avec perspective d'avenir stable et 'F3 (tun)' à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 13 novembre 2017.

#### Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note 'BBB-(tun)' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du 16 novembre 2017.

#### Cotation en bourse :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL », s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2017/2» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis

#### Prise en charge par Tunisie Clearing:

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL» s'engage dès la clôture de l'emprunt «CIL 2017/2 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

#### Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 17-0992 en date du 28 décembre 2017, du document de référence « CIL 2017 » enregistré par le CMF sous le n° 17-007 en date du 28 décembre 2017 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2018.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais auprès de la CIL et de la CGI au 16 avenue Jean Jaurès 1001 Tunis, ainsi que sur le site internet du CMF : <a href="https://www.cmf.tn">www.cmf.tn</a>

Les indicateurs d'activité de la Compagnie Internationale de leasing « CIL » relatifs au quatrième trimestre 2017 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet, au plus tard le 20 janvier 2018.

#### AVIS DE SOCIETES

#### **EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF: Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2018. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

### **Emprunt Obligataire** «HL 2017-3»

#### Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 17/05/2017 a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de Cent cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) sur 2017 et 2018 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le 15/11/2017 a approuvé l'émission de l'emprunt obligataire « HL 2017-03 » et a fixé le montant, les modalités et les conditions comme suit:

a. Montant de l'emprunt :30 000 000 dinars susceptible d'être porté à 40 000 000

dinars:

b. Nominal de l'obligation : 100 dinars par obligation;

c. Forme de l'obligation : les obligations sont nominatives ;

d. Prix d'émission :100 dinars par Obligation payable intégralement à la

souscription;

e. Durée et Taux d'intérêt :Catégorie A : Durée : 5 ans ; Taux d'intérêt : fixe 8,0% brut

l'an et/ou variable (TMM+2,4%) brut l'an au choix du

souscripteur:

Catégorie B : Durée : 7 ans dont 2 ans de grâce ; Taux

d'intérêt : 8,25% brut l'an;

:les obligations sont amortissables annuellement par un f. Amortissement

cinquième de la valeur nominale, soit 20 dinars par obligation. Cet amortissement commence à la 1ère année

pour la catégorie A et à la 3<sup>ème</sup> année pour la catégorie B.

#### RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

#### **Montant**

L'emprunt obligataire « HL 2017-03 » est d'un montant de 30 000 000 dinars susceptible d'être porter à 40 000 000 dinars divisé en 300 000 obligations susceptible d'être porter 400 000 obligations de nominal 100 dinars. Le montant définitif de l'emprunt « HL 2017-03 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT

#### Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le 18/12/2017 et clôturées au plus tard le 26/01/2018. Elles peuvent être clôturées sans préavis dés que le montant maximum de l'émission (40 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **26/01/2018**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **26/01/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **01/03/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

#### Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **18/12/2017** auprès de MAC S.A. –intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

#### But de l'émission

Le produit de la présente émission est destiné à participer au financement des immobilisations à donner en leasing, au titre de l'exercice 2017, qui s'élèvent à 430 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu pour l'exercice 2017 est de 120 millions de dinars.

#### CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- Dénomination de l'emprunt : « HL 2017-3 »
- Nature des titres : Titres de créances.
- Forme des titres: Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaires.
- Modalités et délais de délivrance des titres: Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).

#### Prix de souscription et d'émission:

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

#### Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **26/01/2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **26/01/2018**.

#### Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

#### Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à trois taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

• Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans

- ✓ <u>Taux variable</u>: Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,4% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 240 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Janvier de l'année N-1 au mois de Décembre de l'année N-1.
- ✓ <u>Taux fixe</u>: Taux annuel brut de **8,0%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :
- ✓ <u>Taux fixe</u>: Taux annuel brut de **8,25%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

#### **Amortissement-remboursement:**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **26/01/2023** pour la catégorie A et le **26/01/2025** pour la catégorie B.

#### Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

#### Paiement:

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **26 Janvier** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le 26/01/2019.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **26/01/2019** pour la catégorie A et le **26/01/2021** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING

#### Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

• Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de 8,0% l'an pour la catégorie A et 8,25% l'an pour la catégorie B

#### Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêté au mois d'Octobre 2017 (à titre indicatif), qui est égale à 4,692%; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,092%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,4%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

#### Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

#### Durée totale:

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- ✓ 5 ans pour les deux Catégories A.
- √ 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

#### Durée de vie moyenne:

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal, C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt «HL 2017-3» est comme suit:

- √ 3 années pour les deux Catégories A.
- √ 5 années pour la catégorie B.

#### Duration de l'emprunt :

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,720** années pour la catégorie A et **4,238** années pour la catégorie C.

#### Garantie:

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

#### Notation de la société :

Le 26 Juillet 2017, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de BB (tun) attribuée à Hannibal Lease sur son échelle nationale qui s'établit comme suit :

- ✓ Note à long terme : BB (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

#### Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note « BB» (tun) à l'emprunt objet de la présente Note d'Opération en date du 10/11/2017.

#### Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse.

#### Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

# Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « HL 2017-03 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

#### Marché des titres

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « HL 2017-03 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

#### Prise en charge par Tunisie Clearing:

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « HL 2017-03 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

#### Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

#### Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe. Et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux indexé sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « HL 2017-3 » visée par le CMF en date du 30/11/2017 sous le numéro 17-0987, du document de référence «HL 2017» enregistré par le CMF en date du 03/08/2017 sous le n°17-003 ainsi que de sor actualisation enregistrée par le CMF en date du 30/11/2017 sous le n° 17-003/A001.

La présente note d'opération, le document de référence « HL 2017 » ainsi que son actualisatior sont mis à la disposition du public sans frais, auprès de la société Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki – Les Berges du Lac- 1053 Tunis , ainsi qu'auprès de l'intermédiaire en bourse MAC SA, sis à Green Center- Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA www.macsa.com.tn

#### **AVIS DE SOCIETES**

#### **EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.

Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4<sup>ème</sup> trimestre 2017, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

# EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2017-2 »

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'ATL tenue le **11/05/2017** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé, lors de sa réunion en date du **23/05/2017**, d'émettre un emprunt obligataire de 30 millions de dinars et a délégué au Directeur Général tous les pouvoirs nécessaires pour fixer les conditions d'émission et de remboursement.

A cet effet, le Directeur Général de l'ATL a fixé les caractéristiques de l'emprunt obligataire « ATL 2017-2 » selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
Α	5 ans	7,65%	Constant par 1/5 à partir de la 1 <sup>ère</sup> année
В	5 ans	TMM+2,35%	Constant par 1/5 à partir de la 1 <sup>ère</sup> année
С	7 ans dont 2 ans de grâce	7,95%	Constant par 1/5 à partir de la 3 <sup>ère</sup> année

Dénomination de l'emprunt : « ATL 2017-2 ».

Montant : 30.000.000 dinars divisé en 300.000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL 2017-2 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT

**Prix d'émission :** 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

**Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Formes des titres : Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

#### Taux d'intérêts :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

#### Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

Taux fixe : Taux annuel brut de **7,65%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

#### Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :

Taux variable: Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,35% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquell e les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 235 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Mars de l'année N-1 au mois de Février de l'année N.

#### Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce :

Taux fixe : Taux annuel brut de **7,95%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe): Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de 7,65% l'an pour la catégorie A et 7,95% l'an pour la catégorie C.

Marge actuarielle (souscription à taux variable): Pour les obligations de la catégorie B, la marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois d'Octobre 2017 (à titre indicatif), qui est égale à **4,692**%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **7,042**%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,35**% et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

#### Durée totale :

- ✓ Catégories A et B : Les obligations des catégories A et B sont émises pour une période totale de **5 ans** ;
- ✓ Catégorie C : Les obligations de la catégorie C sont émises pour une durée totale de **7 ans dont 2 ans de grâce**.

**Durée de vie moyenne**: La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations des catégories A et B et de **5 ans** pour les obligations de la catégorie C.

**Duration (souscription à taux fixe) :** La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les obligations de la catégorie A est égale à **2,730 années** et de **4,262 années** pour les obligations de la catégorie C.

Période de souscription et de versement : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le 18/12/2017 et clôturées, sans préavis, au plus tard le 02/03/2018. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dés que le montant maximum de l'émission (30.000.000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300.000 obligations.

Au cas où le présent emprunt obligataire n'est pas clôturé à la date limite du **02/03/2018**, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **16/03/2018**, tout en maintenant la même date unique de jouissance en intérêts. En cas de non placement intégral de l'émission au **16/03/2018**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

**Date de jouissance en intérêts :** Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **02/03/2018** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en Bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **02/03/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour les catégories A et B et à la troisième année pour la catégorie C.

L'emprunt sera amorti en totalité le **02/03/2023** pour les catégories A et B et le **02/03/2025** pour la catégorie C.

**Paiement :** Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **02 Mars** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **02/03/2019** et ce, pour toutes les catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **02/03/2019** pour les catégories A et B et le **02/03/2021** pour la catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 18/12/2017 auprès de la BNA Capitaux - Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et auprès de l'Arab Financial Consultants - AFC, Intermédiaire en Bourse sis au Building El Karama Bloc A – Les Jardins du Lac 2 – 1053 Les Berges du Lac – Tunis.

Tenue des comptes en valeurs mobilières : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «ATL 2017-2» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

Garantie: Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

**Notation de l'émission :** L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **21/11/2017**, la note à long terme « **BBB- (tun)** » à l'emprunt obligataire « ATL 2017-2».

**Cotation en Bourse :** L'Arab Tunisian Lease s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse BNA CAPITAUX de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « ATL 2017-2 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis .

**Prise en charge par Tunisie Clearing :** L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « ATL 2017-2 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Tribunal compétent en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° 17-0988 en date du 30 novembre 2017, du document de référence « ATL 2017 » enregistré par le CMF en date du 30 juin 2017 sous le N° 17-002, de son actualisation enregistrée par le CMF en date du 30 novembre 2017 sous le N° 17-002/A001 et des indicateurs d'activité de la société relatifs au quatrième trimestre 2017, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2018.

La note d'opération, le document de référence et son actualisation susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'ATL Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 – Mahragène, de la BNA Capitaux intermédiaire en Bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de l'AFC intermédiaire en Bourse – Building El Karama Bloc A – Les Jardins du Lac 2 – 1053 Les Berges du Lac – Tunis, sur le site internet du CMF (www.cmf.tn) et sur le site internet de l'ATL (www.atl.com.tn).

Les indicateurs d'activité relatifs au 4<sup>ème</sup> trimestre 2017 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 janvier 2018.

#### **AVIS DE SOCIETES**

# Emission d'un emprunt obligataire sans recours à l'appel public à l'épargne

#### ARAB INTENATIONAL LEASE

Filiale BTK – Groupe BPCE

Société Anonyme au capital de 25 000 000 de dinars Siège social : 11, Rue Hédi Nouira - 1001 TUNIS-R.C. : N° B111820/1996

> Emission d'un emprunt obligataire « AIL 2018-1 » DE 10 000 000 DE DINARS Sans recours à l'appel public à l'épargne

#### 1 - Décisions à l'origine de l'émission

Lors de sa réunion tenue le **30 juin 2017**, l'Assemblée Générale Ordinaire de L'Arab International Lease "AIL" a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire en une ou plusieurs tranches d'un montant maximum de **60** millions de dinars à compter de la date de la présente réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire et ce jusqu'au **31 décembre 2018** et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour déterminer les conditions et les modalités d'émission de cet emprunt obligataire, fixer les montants successifs et effectuer toutes les formalités nécessaire à son émission.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de l'AIL, s'est réuni le **14 février 2018** et a décidé d'émettre un emprunt obligataire pour un montant de **10** millions de dinars et ce sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes :

Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
5 ans	8,2% Brut l'an	Annuel constant de la 1 ère à la 5 ème
3 alls	0,4 /0 DIULI all	année

#### 2 - Renseignements relatifs à l'émission

#### Montant:

Le montant nominal du présent emprunt est de 10 millions de dinars, divisés en 100 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant souscrit de l'Emprunt Obligataire « AIL 2018-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du Conseil du marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

#### Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du 23 février 2018 auprès de la SCIF, intermédiaire en bourse et seront clôturés au plus tard le 23 avril 2018. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis soit 100 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 10 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 23 avril 2018, et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

#### But de l'émission

L'AIL a décidé d'émettre cet emprunt dans le cadre d'une stratégie visant le renforcement de la structure financière de la société par la consolidation de ses ressources à moyen et long terme et ce, afin de soutenir le développement de son activité dans les meilleures conditions.

#### 1 - Caractéristiques des titres émis

- Dénomination de l'emprunt : « AIL 2018-1 »
- Nature des titres : Titres de créances
- Législation sous laquelle les titres sont créés : Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales : Livre 4, Titre 1, sous titre 5, Chapitre 3 des obligations.
- Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues, délivrée par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière SCIF- Intermédiaire en Bourse.
- Forme des titres : Les obligations seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaires
- Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement : Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.
- Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt porte jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 23 avril 2018, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, est fixée au 23 avril 2018 soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

- Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.
- Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes au taux d'intérêt fixe de 8,2% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligations au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts son servis.
- Amortissement et remboursement: Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année. L'emprunt sera amorti en totalité le 23 avril 2023.
- Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.
- Paiement : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le 23 avril de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le 23 avril 2019. Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

- Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe): C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 8,2% l'an.
- Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt
  - ✓ **Durée totale :** Les obligations de l'emprunt obligataire « **AIL 2018-1** » sont émises pour une durée de 5 ans.
  - ✓ **Durée de vie moyenne :** La durée de vie moyenne de l'emprunt obligataire «AIL 2018-1» est de 3 années.
  - ✓ **Duration :** La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 2,714 années.
  - ✓ Mode de placement :

Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.

#### ✓ Cessibilité des obligations :

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés.

Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.

- ✓ **Garantie :** Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.
- ✓ Domiciliation de l'emprunt :

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt « AIL 2018-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF- Intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera par ce dernier la quantité d'obligations y afférente.

- ✓ **Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.
- ✓ Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

#### ✓ Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription à ce taux fixe risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux variables.

#### **AVIS DE SOCIETES**

#### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

#### TUNIS INTERNATIONAL BANK -TIB-

Siège Social : 18, Avenue des Etats Unis d'Amérique -1002 Tunis Belvédère-

Messieurs les actionnaires de Tunis International Bank sont invités à se réunir en Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire le Jeudi 15 mars 2018 à 11heures du matin au siège de la banque sis au 18, Avenue des Etats Unis d'Amérique, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### Assemblée Générale Ordinaire :

- 1) Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2017
- 2) Lecture des rapports des commissaires aux comptes pour l'exercice 2017
- 3) Examen et approbation du bilan et des états financiers arrêtés au 31/12/2017.
- 4) Affectation des résultats de l'exercice 2017
- 5) Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2017
- 6) Nomination des nouveaux membres du conseil d'administration pour les années 2018-2019-2020.

#### Assemblée Générale Extraordinaire:

• Modification de statuts de la Banque selon les lois en vigueurs et surtout la loi no : 48 de l'année 2016 en date du 11 juillet 2016 concernant les Banques et les entreprises financières.

Messieurs les actionnaires sont invités à assister personnellement à l'assemblée ou s'y faire représenter par un mandataire muni d'un pouvoir.

Tous les documents destinés à ces assemblées seront tenus à leur disposition au siège de la banque, et ce, dans les délais légaux.

TITRES OPCVM TITRES OPCVM TITRES OPCVM TITRES OPCVM

	Dénomination	Gestionnaire	Date d'ou	iverture	VL au 2	9/12/2017	VL antérieure	Dernière VL
		OPCVM DE CAP						
	THE STATE OF THE S	SICAV OBLIGATAIRES		TION		470.050	470.044	470.004
	TUNISIE SICAV SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS BIAT ASSET MANAGEMENT	20/07/92 16/04/07			170,852 115,772	172,014 116,642	172,034 116,658
	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE (2)	01/02/99			98,966	99,673	99,686
	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17			101,218	101,968	101,993
_	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01			102,288	102,959	102,971
		FCP OBLIGATAIRES DE CAPITA	LISATION - VL	QUOTIDIENI	NE.			
6	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07			15,246	15,356	15,358
7	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14			111,464	112,325	112,339
_	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP (1) ***	CGF	25/02/08			1,097	1,104	1,104
9	FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17			100,541	101,180	101,185
		FCP OBLIGATAIRES DE CAPITAL	1	EBDOMADA.	IRE			
10	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI SICAV MIXTES DE O	23/01/06			1,568	1,578	1,579
11	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	'N		41,547	41,788	41,791
	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93			56,210	56,536	56,541
	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94			120,343	123,854	124,053
	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01			116,387	121,696	122,281
		FCP MIXTES DE CAPITALISA	TION - VL QUO	TIDIENNE			-	
	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08			141,802	148,153	148,938
	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08			524,819	542,259	544,650
	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08			122,909	127,282	127,559
	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08			133,083	137,118	137,515
	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE MAXULA BOURSE	15/10/08 18/05/09			140,747 125,763	140,844 119,553	140,705 118,851
	FCP MAXULA STABILITY FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE MAXULA BOURSE	23/10/09			107,962	115,918	116,543
	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08			159,796	165,188	165,953
	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10			92,784	100,917	101,367
24	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11			99,333	103,668	104,094
25	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14			150,521	165,284	166,642
	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14			134,034	144,376	145,074
	FCP SMART EQUILIBRE FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15 27/05/11			104,465 107,196	112,439 112,366	114,549 113,982
	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07			21,155	22,844	23,050
		FCP MIXTES DE CAPITALISA		OMADAIRE		,		
30	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04			2318,238	2349,441	2351,221
31	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08			118,554	123,501	124,092
	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08			153,314	156,580	157,160
	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09			168,825	183,530	186,281
	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09			16,471	17,638	17,916
_	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13			5133,800	5282,521	5328,540
_	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI UFI	23/01/06 23/01/06			2,656 2,308	2,778 2,389	2,783 2,393
	FCP MAGHREBIA MODERE FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09			1,213	1,258	1,266
	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15			1,104	1,139	1,139
	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15			1,109	1,162	1,163
	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15			1,105	1,166	1,166
42	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15			116,717	124,164	124,162
	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08			119,704	120,326	
	FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17		-			121,500
	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS		407			1036,800	1098,534	1098,519
46		MAC SA	19/05/17			10,667	1098,534 11,660	1098,519 11,687
	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17				1098,534	1098,519
	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT OPCVM DE DI	06/11/17 STRIBUTION	Dernier o	dividende	10,667 10,038	1098,534 11,660 10,570	1098,519 11,687 10,676
	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR  Dénomination	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	Dernier o Date de	dividende Montant	10,667	1098,534 11,660	1098,519 11,687
		BIAT ASSET MANAGEMENT OPCVM DE DI	06/11/17 STRIBUTION  Date d'ouverture	Dernier o		10,667 10,038 VL au	1098,534 11,660 10,570	1098,519 11,687 10,676
47		BIAT ASSET MANAGEMENT OPCVM DE DE Gestionnaire	06/11/17 STRIBUTION  Date d'ouverture	Dernier o Date de		10,667 10,038 VL au	1098,534 11,660 10,570	1098,519 11,687 10,676
	Dénomination	BIAT ASSET MANAGEMENT OPCVM DE DE Gestionnaire SICAV OBLIG	06/11/17 STRIBUTION  Date d'ouverture  GATAIRES	Dernier of Date de paiement	Montant	10,667 10,038 VL au 29/12/2017	1098,534 11,660 10,570 VL antérieure	1098,519 11,687 10,676 Dernière VL
48	Dénomination SANADETT SICAV	BIAT ASSET MANAGEMENT OPCVM DE DE Gestionnaire SICAV OBLIG AFC AMEN INVEST AMEN INVEST	06/11/17 STRIBUTION  Date d'ouverture  GATAIRES  01/11/00	Dernier of Date de paiement 10/05/17 23/05/17 31/05/17	Montant 4,182	10,667 10,038 VL au 29/12/2017 108,185 103,092 105,266	1098,534 11,660 10,570 VL antérieure 109,018 103,654 106,026	1098,519 11,687 10,676  Dernière VL 109,032 103,663 106,040
48 49 50	Dénomination  SANADETT SICAV  AMEN PREMIÈRE SICAV  AMEN TRESOR SICAV  ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	BIAT ASSET MANAGEMENT OPCVM DE DIS Gestionnaire SICAV OBLIGATO AFC AMEN INVEST AMEN INVEST ATTIJARI GESTION	06/11/17 STRIBUTION  Date d'ouverture  GATAIRES  01/11/00 10/04/00 10/05/06 01/11/00	Dernier of Date de paiement 10/05/17 23/05/17 31/05/17 22/05/17	4,182 3,902 4,475 4,244	10,667 10,038 VL au 29/12/2017 108,185 103,092 105,266 102,783	1098,534 11,660 10,570 VL antérieure 109,018 103,654 106,026 103,507	1098,519 11,687 10,676  Dernière VL  109,032 103,663 106,040 103,520
48 49 50 51	Dénomination  SANADETT SICAV  AMEN PREMIÈRE SICAV  AMEN TRESOR SICAV  ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV  TUNISO-EMIRATIE SICAV	BIAT ASSET MANAGEMENT OPCVM DE DE Gestionnaire SICAV OBLIGAMEN INVEST AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE	06/11/17 STRIBUTION  Date d'ouverture  GATAIRES  01/11/00  10/05/06  01/11/00  07/05/07	Dernier of Date de paiement 10/05/17 23/05/17 31/05/17 22/05/17 21/04/17	4,182 3,902 4,475 4,244 4,59	10,667 10,038 VL au 29/12/2017 108,185 103,092 105,266 102,783 104,389	1098,534 11,660 10,570 VL antérieure 109,018 103,654 106,026 103,507 105,249	1098,519 11,687 10,676 Dernière VL 109,032 103,663 106,040 103,520
48 49 50 51 52	Dénomination  SANADETT SICAV  AMEN PREMIÈRE SICAV  AMEN TRESOR SICAV  ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV  TUNISO-EMIRATIE SICAV  SICAV AXIS TRÉSORERIE	BIAT ASSET MANAGEMENT OPCVM DE DE Gestionnaire  SICAV OBLIGATE AMEN INVEST AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	06/11/17  Date d'ouverture  GATAIRES  01/11/00 10/05/06 01/11/00 07/05/07 01/09/03	Dernier of Date de paiement 10/05/17 23/05/17 31/05/17 22/05/17 21/04/17 31/05/17	4,182 3,902 4,475 4,244 4,59 3,972	10,667 10,038 VL au 29/12/2017 108,185 103,092 105,266 102,783 104,389	1098,534 11,660 10,570 VL antérieure 109,018 103,654 106,026 103,507 105,249 108,062	1098,519 11,687 10,676  Dernière VL  109,032 103,663 106,040 103,520 105,265 108,075
48 49 50 51 52 53	Dénomination  SANADETT SICAV  AMEN PREMIÈRE SICAV  AMEN TRESOR SICAV  ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV  TUNISO-EMIRATIE SICAV  SICAV AXIS TRÉSORERIE  PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BIAT ASSET MANAGEMENT OPCVM DE DE Gestionnaire  SICAV OBLIGATE AFC AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT BNA CAPITAUX	06/11/17  Date d'ouverture  GATAIRES  01/11/00 10/05/06 01/11/00 07/05/07 01/09/03 06/01/97	Dernier of Date de paiement 10/05/17 23/05/17 31/05/17 22/05/17 21/04/17 31/05/17 15/05/17	4,182 3,902 4,475 4,244 4,59 3,972 4,525	10,667 10,038 VL au 29/12/2017 108,185 103,092 105,266 102,783 104,389 107,299	1098,534 11,660 10,570 VL antérieure 109,018 103,654 106,026 103,507 105,249 108,062 105,636	1098,519 11,687 10,676  Dernière VL 109,032 103,663 106,040 103,520 105,265 108,075
48 49 50 51 52 53 54	Dénomination  SANADETT SICAV  AMEN PREMIÈRE SICAV  AMEN TRESOR SICAV  ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV  TUNISO-EMIRATIE SICAV  SICAV AXIS TRÉSORERIE	BIAT ASSET MANAGEMENT OPCVM DE DE Gestionnaire  SICAV OBLIGATE AMEN INVEST AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	06/11/17  Date d'ouverture  GATAIRES  01/11/00 10/05/06 01/11/00 07/05/07 01/09/03	Dernier of Date de paiement 10/05/17 23/05/17 31/05/17 22/05/17 21/04/17 31/05/17	4,182 3,902 4,475 4,244 4,59 3,972	10,667 10,038 VL au 29/12/2017 108,185 103,092 105,266 102,783 104,389	1098,534 11,660 10,570 VL antérieure 109,018 103,654 106,026 103,507 105,249 108,062	1098,519 11,687 10,676  Dernière VL  109,032 103,663 106,040 103,520 105,265 108,075 105,651
48 49 50 51 52 53 54 55	Dénomination  SANADETT SICAV  AMEN PREMIÈRE SICAV  AMEN TRESOR SICAV  ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV  TUNISO-EMIRATIE SICAV  SICAV AXIS TRÉSORERIE  PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV  SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT OPCVM DE DE Gestionnaire  SICAV OBLIGATO AFC AMEN INVEST AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT BNA CAPITAUX BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17  STRIBUTION  Date d'ouverture  GATAIRES  01/11/00  10/05/06  01/11/00  07/05/07  01/09/03  06/01/97  03/02/97  12/11/01  17/12/01	Dernier of Date de paiement 10/05/17 23/05/17 21/04/17 21/04/17 31/05/17 21/05/17 21/05/17 23/05/17 23/05/17 26/05/17 27/04/17	4,182 3,902 4,475 4,244 4,59 3,972 4,525 3,835 3,837 4,357	10,667 10,038 VL au 29/12/2017 108,185 103,092 105,266 102,783 104,389 107,299 104,822 101,810 103,541 104,289	1098,534 11,660 10,570 VL antérieure 109,018 103,654 106,026 103,507 105,249 108,062 105,636 102,413 104,120	1098,519 11,687 10,676  Dernière VL  109,032 103,663 106,040 103,520 105,265 108,075 105,651 102,424 104,130 105,064
48 49 50 51 52 53 54 55 56	Dénomination  SANADETT SICAV  AMEN PREMIÈRE SICAV  AMEN TRESOR SICAV  ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV  TUNISO-EMIRATIE SICAV  SICAV AXIS TRÉSORERIE  PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV  SICAV TRESOR  MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV  CAP OBLIG SICAV  FINA O SICAV	BIAT ASSET MANAGEMENT OPCVM DE DE Gestionnaire  SICAV OBLIGATE AMEN INVEST AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT BNA CAPITAUX BIAT ASSET MANAGEMENT CGF COFIB CAPITAL FINANCE FINACORP	06/11/17  Date d'ouverture  GATAIRES  01/11/00 10/05/06 01/11/00 07/05/07 01/09/03 06/01/97 03/02/97 12/11/01 11/02/08	Dernier of Date de paiement 10/05/17 23/05/17 31/05/17 22/05/17 21/04/17 31/05/17 15/05/17 23/05/17 26/05/17 25/05/17 25/05/17	4,182 3,902 4,475 4,244 4,59 3,972 4,525 3,835 3,837 4,357	10,667 10,038 VL au 29/12/2017 108,185 103,092 105,266 102,783 104,389 107,299 104,822 101,810 103,541 104,289	1098,534 11,660 10,570 VL antérieure 109,018 103,654 106,026 103,507 105,249 108,062 105,636 102,413 104,120 105,051	1098,519 11,687 10,676  Dernière VL  109,032 103,663 106,040 103,520 105,265 108,075 105,651 102,424 104,130 105,064 104,177
48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58	Dénomination  SANADETT SICAV  AMEN PREMIÈRE SICAV  AMEN TRESOR SICAV  ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV  TUNISO-EMIRATIE SICAV  SICAV AXIS TRÉSORERIE  PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV  SICAV TRESOR  MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV  CAP OBLIG SICAV  FINA O SICAV  INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	BIAT ASSET MANAGEMENT OPCVM DE DE Gestionnaire  SICAV OBLIGATION  AFC  AMEN INVEST  AMEN INVEST  ATTIJARI GESTION  AUTO GEREE  BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT  BNA CAPITAUX  BIAT ASSET MANAGEMENT  CGF  COFIB CAPITAL FINANCE  FINACORP  UIB FINANCE	06/11/17  Date d'ouverture  GATAIRES  01/11/00 10/05/06 01/11/00 07/05/07 01/09/03 06/01/97 12/11/01 11/02/08 07/10/98	Dernier of Date de paiement 10/05/17 23/05/17 31/05/17 22/05/17 21/04/17 31/05/17 23/05/17 23/05/17 26/05/17 27/04/17 25/05/17 09/05/17	4,182 3,902 4,475 4,244 4,59 3,972 4,525 3,835 3,837 4,357 3,91	10,667 10,038 VL au 29/12/2017 108,185 103,092 105,266 102,783 104,389 107,299 104,822 101,810 103,541 104,229 103,490	1098,534 11,660 10,570 VL antérieure 109,018 103,654 106,026 103,507 105,249 108,062 102,413 104,120 105,051 104,165 107,767	1098,519 11,687 10,676  Dernière VL  109,032 103,663 106,040 103,520 105,265 108,075 105,661 102,424 104,130 105,064 104,177 107,780
48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58	Dénomination  SANADETT SICAV  AMEN PREMIÈRE SICAV  AMEN TRESOR SICAV  ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV  TUNISO-EMIRATIE SICAV  SICAV AXIS TRÉSORERIE  PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV  SICAV TRESOR  MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV  CAP OBLIG SICAV  FINA O SICAV  INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV  FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	BIAT ASSET MANAGEMENT OPCVM DE DE Gestionnaire  SICAV OBLIGATION  AFC  AMEN INVEST  AMEN INVEST  ATTIJARI GESTION  AUTO GEREE  BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT  BNA CAPITAUX  BIAT ASSET MANAGEMENT  CGF  COFIB CAPITAL FINANCE  FINACORP  UIB FINANCE  MAC SA	06/11/17  Date d'ouverture  GATAIRES  01/11/00 10/05/06 01/11/00 07/05/07 01/09/03 06/01/97 12/11/01 11/02/08 07/10/98 20/05/02	Dernier of Date de paiement 10/05/17 23/05/17 31/05/17 22/05/17 21/04/17 31/05/17 23/05/17 23/05/17 26/05/17 27/04/17 09/05/17 25/05/17 25/05/17 25/05/17	4,182 3,902 4,475 4,244 4,59 3,972 4,525 3,835 3,837 4,357 4,357 3,91 4,201 3,848	10,667 10,038 VL au 29/12/2017 108,185 103,092 105,266 102,783 104,389 107,299 104,822 101,810 103,541 104,289 103,990 106,999	1098,534 11,660 10,570 VL antérieure 109,018 103,654 106,026 103,507 105,249 108,062 105,636 102,413 104,120 105,051 104,165 107,767	1098,519 11,687 10,676  Dernière VL  109,032 103,663 106,040 103,520 105,655 108,075 105,651 102,424 104,133 105,064 104,777
48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60	Dénomination  SANADETT SICAV  AMEN PREMIÈRE SICAV  AMEN TRESOR SICAV  ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV  TUNISO-EMIRATIE SICAV  SICAV AXIS TRÉSORERIE  PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV  SICAV TRESOR  MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV  CAP OBLIG SICAV  FINA O SICAV  INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV  FIDELITY OBLIGATIONS SICAV  MAXULA PLACEMENT SICAV	BIAT ASSET MANAGEMENT OPCVM DE DE Gestionnaire  SICAV OBLIGATOR  AFC  AMEN INVEST  AMEN INVEST  AMEN INVEST  AUTO GEREE  BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT  BNA CAPITAUX  BIAT ASSET MANAGEMENT  CGF  COFIB CAPITAL FINANCE FINACORP  UIB FINANCE  MAC SA  MAXULA BOURSE	06/11/17  Date d'ouverture  GATAIRES  01/11/00 10/04/00 10/05/06 01/11/00 07/05/07 01/09/03 06/01/97 12/11/01 11/02/08 07/10/98 20/05/02 02/02/10	Dernier of Date de paiement 10/05/17 23/05/17 31/05/17 22/05/17 21/04/17 21/04/17 23/05/17 23/05/17 26/05/17 27/04/17 25/05/17 09/05/17 25/05/17 30/05/17 30/05/17	4,182 3,902 4,475 4,244 4,59 3,972 4,525 3,835 3,837 4,357 3,911 4,201 3,848 3,258	10,667 10,038 VL au 29/12/2017 108,185 103,092 105,266 102,783 104,389 107,299 104,822 101,810 103,541 104,289 103,940 106,999 105,057	1098,534 11,660 10,570 VL antérieure 109,018 103,654 106,026 103,507 105,249 108,062 105,636 102,413 104,120 105,051 104,165 107,767	1098,519 11,687 10,676  Dernière VL  109,032 103,663 106,040 103,520 105,655 108,075 105,651 102,424 104,130 105,064 104,177 107,780 105,718 104,613
48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60	Dénomination  SANADETT SICAV  AMEN PREMIÈRE SICAV  AMEN TRESOR SICAV  ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV  TUNISO-EMIRATIE SICAV  SICAV AXIS TRÉSORERIE  PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV  SICAV TRESOR  MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV  CAP OBLIG SICAV  FINA O SICAV  INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV  FIDELITY OBLIGATIONS SICAV  MAXULA PLACEMENT SICAV  SICAV RENDEMENT	BIAT ASSET MANAGEMENT OPCVM DE DE Gestionnaire  SICAV OBLIGATION  AFC  AMEN INVEST  AMEN INVEST  ATTIJARI GESTION  AUTO GEREE  BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT  BNA CAPITAUX  BIAT ASSET MANAGEMENT  CGF  COFIB CAPITAL FINANCE  FINACORP  UIB FINANCE  MAC SA	06/11/17  Date d'ouverture  GATAIRES  01/11/00 10/05/06 01/11/00 07/05/07 01/09/03 06/01/97 12/11/01 11/02/08 07/10/98 20/05/02	Dernier of Date de paiement 10/05/17 23/05/17 31/05/17 22/05/17 21/04/17 31/05/17 23/05/17 23/05/17 26/05/17 27/04/17 09/05/17 25/05/17 25/05/17 25/05/17	4,182 3,902 4,475 4,244 4,59 3,972 4,525 3,835 3,837 4,357 3,91 4,201 3,848 3,258 3,695	10,667 10,038 VL au 29/12/2017 108,185 103,092 105,266 102,783 104,389 107,299 104,822 101,810 103,541 104,289 103,990 106,999	1098,534 11,660 10,570  VL antérieure  109,018 103,654 106,026 103,507 105,249 108,062 105,636 102,413 104,120 105,051 104,165 107,767 105,705 104,602	1098,519 11,687 10,676  Dernière VL  109,032 103,663 106,040 103,520 105,266 108,075 105,651 102,424 104,130 105,064 104,177 107,780 105,718 104,613
48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 60 61 62	Dénomination  SANADETT SICAV  AMEN PREMIÈRE SICAV  AMEN TRESOR SICAV  ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV  TUNISO-EMIRATIE SICAV  SICAV AXIS TRÉSORERIE  PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV  SICAV TRESOR  MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV  CAP OBLIG SICAV  FINA O SICAV  INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV  FIDELITY OBLIGATIONS SICAV  MAXULA PLACEMENT SICAV  SICAV RENDEMENT	BIAT ASSET MANAGEMENT OPCVM DE DE Gestionnaire  SICAV OBLIC  AFC AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE BMC CAPITAL ASSET MANAGEMENT BNA CAPITAUX BIAT ASSET MANAGEMENT CGF COFIB CAPITAL FINANCE FINACORP UIB FINANCE MAC SA MAXULA BOURSE SBT	06/11/17  Pate d'ouverture  GATAIRES  01/11/00  10/05/06  01/11/00  07/05/07  01/09/03  06/01/97  12/11/01  11/02/08  07/10/98  20/05/02  02/02/10  02/11/92	Dernier of Date de paiement 10/05/17 23/05/17 31/05/17 22/05/17 21/04/17 15/05/17 23/05/17 26/05/17 27/04/17 25/05/17 09/05/17 30/05/17 31/03/17 31/03/17	4,182 3,902 4,475 4,244 4,59 3,972 4,525 3,835 3,837 4,357 3,911 4,201 3,848 3,258	10,667 10,038 VL au 29/12/2017 108,185 103,092 105,266 102,783 104,389 107,299 104,822 101,810 103,541 104,289 105,057 105,057	1098,534 11,660 10,570 VL antérieure 109,018 103,654 106,026 103,507 105,249 108,062 105,636 102,413 104,120 105,051 104,165 107,767 105,705	1098,519 11,687 10,676  Dernière VL  109,032 103,663 106,040 103,520 105,265 108,075 105,651 102,424 104,130 105,064 104,177 107,780 105,718 104,613 103,500 104,804
48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63	Dénomination  SANADETT SICAV  AMEN PREMIÈRE SICAV  AMEN TRESOR SICAV  ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV  TUNISO-EMIRATIE SICAV  SICAV AXIS TRÉSORERIE  PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV  SICAV TRESOR  MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV  CAP OBLIG SICAV  FINA O SICAV  INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV  FIDELITY OBLIGATIONS SICAV  MAXULA PLACEMENT SICAV  SICAV RENDEMENT  UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	BIAT ASSET MANAGEMENT OPCVM DE DE Gestionnaire  SICAV OBLIN  AFC AMEN INVEST ATTIJARI GESTION AUTO GEREE BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT BNA CAPITAUX BIAT ASSET MANAGEMENT CGF COFIB CAPITAL FINANCE FINACORP UIB FINANCE MAC SA MAXULA BOURSE SBT SCIF	06/11/17  Pate d'ouverture  GATAIRES  01/11/00  10/04/00  10/05/06  01/11/00  07/05/07  01/09/03  06/01/97  03/02/97  12/11/01  11/02/08  07/10/98  20/05/02  02/02/10  02/11/92  16/10/00	Dernier of Date de paiement 10/05/17 23/05/17 31/05/17 22/05/17 21/04/17 31/05/17 25/05/17 25/05/17 09/05/17 25/05/17 31/03/17 30/05/17 31/03/17 30/05/17 30/05/17 30/05/17 30/05/17 30/05/17 30/05/17 30/05/17 30/05/17 30/05/17 30/05/17 30/05/17 30/05/17 30/05/17 30/05/17 30/05/17 30/05/17	4,182 3,902 4,475 4,244 4,59 3,972 4,525 3,835 3,837 4,357 3,91 4,201 3,848 3,258 3,695 3,643	10,667 10,038 VL au 29/12/2017 108,185 103,092 105,266 102,783 104,389 107,299 104,822 101,810 103,541 104,289 105,057 105,057 103,993	1098,534 11,660 10,570 VL antérieure 109,018 103,654 106,026 103,507 105,249 108,062 105,636 102,413 104,120 105,051 104,165 107,767 105,705 104,602 103,488 104,793	1098,519 11,687 10,676  Dernière VL  109,032 103,663 106,040 103,520 105,265 108,075 105,651 102,424 104,130 105,064 104,177 107,780 105,178 104,613 103,500 104,804 103,758
48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64	Dénomination  SANADETT SICAV  AMEN PREMIÈRE SICAV  AMEN TRESOR SICAV  ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV  TUNISO-EMIRATIE SICAV  SICAV AXIS TRÉSORERIE  PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV  SICAV TRESOR  MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV  CAP OBLIG SICAV  FINA O SICAV  INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV  FIDELITY OBLIGATIONS SICAV  MAXULA PLACEMENT SICAV  SICAV RENDEMENT  UNIVERS OBLIGATIONS SICAV  SICAV BH OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT OPCVM DE DE Gestionnaire  SICAV OBLIGATE  AFC  AMEN INVEST  ATTIJARI GESTION  AUTO GEREE  BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT  BNA CAPITAUX  BIAT ASSET MANAGEMENT  CGF  COFIB CAPITAL FINANCE  FINACORP  UIB FINANCE  MAC SA  MAXULA BOURSE  SBT  SCIF  BH INVEST	06/11/17  Pate d'ouverture  GATAIRES  01/11/00 10/05/06 10/05/06 01/11/00 07/05/07 01/09/03 06/01/97 12/11/01 11/02/08 07/10/98 20/05/02 02/02/10 02/11/92 16/10/00 10/11/97 06/07/09	Dernier of Date de paiement 10/05/17 23/05/17 31/05/17 22/05/17 31/05/17 15/05/17 23/05/17 23/05/17 25/05/17 25/05/17 30/05/17 31/03/17 30/05/17 22/05/17 30/05/17 30/05/17 30/05/17 30/05/17 30/05/17 30/05/17 30/05/17 30/05/17 30/05/17 30/05/17 30/05/17 30/05/17 30/05/17 30/05/17 30/05/17 30/05/17 30/05/17 30/05/17 30/05/17	4,182 3,902 4,475 4,244 4,59 3,972 4,525 3,835 3,837 4,357 3,911 3,848 3,258 3,695 3,643 4,283 3,934 3,689	10,667 10,038 VL au 29/12/2017 108,185 103,092 105,266 102,783 104,389 107,299 104,822 101,810 103,541 104,289 103,490 106,999 105,057 103,993 102,757 104,210	1098,534 11,660 10,570 VL antérieure 109,018 103,654 106,026 103,507 105,249 108,062 105,636 102,413 104,120 105,051 104,165 107,767 105,705 104,602 103,488 104,793 103,744	1098,519 11,687 10,676  Dernière VL  109,032 103,663 106,040 103,520 105,651 102,424 104,130 105,064 104,177 107,780 105,718 104,613 103,500 104,804 103,758
48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66	Dénomination  SANADETT SICAV  AMEN PREMIÈRE SICAV  AMEN TRESOR SICAV  ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV  TUNISO-EMIRATIE SICAV  SICAV AXIS TRÉSORERIE  PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV  SICAV TRESOR  MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV  CAP OBLIG SICAV  INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV  FINA O SICAV  INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV  MAXULA PLACEMENT SICAV  SICAV RENDEMENT  UNIVERS OBLIGATIONS SICAV  SICAV BH OBLIGATAIRE  POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT  MAXULA INVESTISSEMENT SICAV  SICAV L'ÉPARGNANT	BIAT ASSET MANAGEMENT  OPCVM DE DI  Gestionnaire  SICAV OBLI  AFC  AMEN INVEST  ATTIJARI GESTION  AUTO GEREE  BMC CAPITAL ASSET MANAGEMENT  BNA CAPITAUX  BIAT ASSET MANAGEMENT  CGF  COFIB CAPITAL FINANCE  FINACORP  UIB FINANCE  MAC SA  MAXULA BOURSE  SBT  SCIF  BH INVEST  SHAT ASSET MANAGEMENT  STB MANAGER	06/11/17  Date d'ouverture  GATAIRES  01/11/00  10/04/00  10/05/06  01/11/00  07/05/07  01/09/03  06/01/97  12/11/01  11/02/08  07/10/98  20/05/02  02/02/10  02/11/92  16/10/00  10/11/97  06/07/09  05/06/08  20/02/97	Dernier of Date de paiement 10/05/17 23/05/17 31/05/17 22/05/17 21/04/17 25/05/17 25/05/17 25/05/17 30/05/17 30/05/17 30/05/17 30/05/17 25/05/17 30/05/17 30/05/17 25/05/17 30/05/17 30/05/17 26/05/17 30/05/17 26/05/17 30/05/17 26/05/17 30/05/17 29/05/17 30/05/17 29/05/17	4,182 3,902 4,475 4,244 4,59 3,972 4,525 3,835 3,837 4,357 3,91 4,201 3,848 3,258 3,695 3,643 4,283 3,934 3,689 4,492	10,667 10,038 VL au 29/12/2017 108,185 103,092 105,266 102,783 104,389 107,299 104,822 101,810 103,541 104,289 105,057 103,993 102,757 104,210 102,910 104,024 105,352 103,018	1098,534 11,660 10,570  VL antérieure  109,018 103,654 106,026 103,507 105,249 108,062 105,636 102,413 104,120 105,051 104,165 107,767 105,705 104,602 103,488 104,793 103,744 104,752 106,037 103,800	1098,519 11,687 10,676  Dernière VL  109,032 103,663 106,040 103,520 105,265 108,075 105,651 102,424 104,130 105,064 104,177 107,780 105,718 104,613 103,500 104,804 103,752
488 499 500 511 522 533 544 555 566 636 667	Dénomination  SANADETT SICAV  AMEN PREMIÈRE SICAV  AMEN TRESOR SICAV  ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV  TUNISO-EMIRATIE SICAV  SICAV AXIS TRÉSORERIE  PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV  SICAV TRESOR  MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV  CAP OBLIG SICAV  FINA O SICAV  INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV  FINENATIONALE OBLIGATAIRE SICAV  SICAV RENDEMENT  UNIVERS OBLIGATIONS SICAV  SICAV RENDEMENT  UNIVERS OBLIGATAIRE  POSTE OBLIGATAIRE  POSTE OBLIGATAIRE  POSTE OBLIGATAIRE  FOSTE OBLIGATAIRE  SICAV TANIT  MAXULA INVESTISSEMENT SICAV  SICAV L'ÉPARGNANT  AL HIFADH SICAV	BIAT ASSET MANAGEMENT OPCVM DE DE Gestionnaire  SICAV OBLIGATOR  AFC  AMEN INVEST  ATTIJARI GESTION  AUTO GEREE  BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT  BNA CAPITAL WASSET MANAGEMENT  CGF  COFIB CAPITAL FINANCE FINACORP  UIB FINANCE MAC SA  MAXULA BOURSE  SBT  SCIF BH INVEST  SH INVEST  SMART ASSET MANAGEMENT  STB MANAGER  TSI	06/11/17  Pate d'ouverture  GATAIRES  01/11/00  10/04/00  10/05/06  01/11/00  07/05/07  01/09/03  06/01/97  12/11/01  11/02/08  07/10/98  20/05/02  02/02/10  02/11/92  16/10/00  10/11/97  06/07/09  05/06/08  20/02/97  15/09/08	Dernier of Date de paiement 10/05/17 23/05/17 31/05/17 22/05/17 15/05/17 23/05/17 23/05/17 23/05/17 25/05/17 30/05/17 30/05/17 30/05/17 22/05/17 30/05/17 22/05/17 30/05/17 22/05/17 30/05/17 31/05/17 30/05/17 31/05/17 31/05/17 31/05/17 31/05/17 31/05/17 31/05/17 31/05/17 31/05/17 31/05/17	4,182 3,902 4,475 4,244 4,59 3,972 4,525 3,835 3,837 4,357 3,911 4,201 3,848 3,258 3,695 3,643 4,283 3,934 4,3689 4,492 4,394	10,667 10,038 VL au 29/12/2017 108,185 103,092 105,266 102,783 104,389 107,299 104,822 101,810 103,541 104,289 105,057 103,993 102,757 104,210 102,910 104,024 105,352 104,033	1098,534 11,660 10,570  VL antérieure  109,018 103,654 106,026 103,507 105,249 108,062 105,636 102,413 104,120 105,051 104,165 107,767 105,705 104,602 103,488 104,793 103,744 104,752 106,037 103,800 103,761	1098,519 11,687 10,676  Dernière VL  109,032 103,663 106,040 103,520 105,265 108,075 105,651 102,424 104,130 105,064 104,177 107,788 105,718 104,613 103,500 104,804 103,758 104,62 104,762 106,051
488 499 500 511 522 533 544 555 566 60 67 688	Dénomination  SANADETT SICAV  AMEN PREMIÈRE SICAV  AMEN TRESOR SICAV  ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV  TUNISO-EMIRATIE SICAV  SICAV AXIS TRÉSORERIE  PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV  SICAV TRESOR  MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV  CAP OBLIG SICAV  FINA O SICAV  INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV  MAXULA PLACEMENT SICAV  SICAV RENDEMENT  UNIVERS OBLIGATIONS SICAV  SICAV BH OBLIGATAIRE  POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT  MAXULA INVESTISSEMENT SICAV  SICAV L'ÉPARGNANT  AL HIFADH SICAV	BIAT ASSET MANAGEMENT  OPCVM DE DI  Gestionnaire  SICAV OBLI  AFC  AMEN INVEST  ATTIJARI GESTION  AUTO GEREE  BMC CAPITAL ASSET MANAGEMENT  BNA CAPITAUX  BIAT ASSET MANAGEMENT  CGF  COFIB CAPITAL FINANCE  FINACORP  UIB FINANCE  MAC SA  MAXULA BOURSE  SBT  SCIF  BH INVEST  SHAT ASSET MANAGEMENT  STB MANAGER	06/11/17  Date d'ouverture  GATAIRES  01/11/00  10/04/00  10/05/06  01/11/00  07/05/07  01/09/03  06/01/97  12/11/01  11/02/08  07/10/98  20/05/02  02/02/10  02/11/92  16/10/00  10/11/97  06/07/09  05/06/08  20/02/97	Dernier of Date de paiement 10/05/17 23/05/17 31/05/17 22/05/17 21/04/17 25/05/17 25/05/17 25/05/17 30/05/17 30/05/17 30/05/17 30/05/17 25/05/17 30/05/17 30/05/17 25/05/17 30/05/17 30/05/17 26/05/17 30/05/17 26/05/17 30/05/17 26/05/17 30/05/17 29/05/17 30/05/17 29/05/17	4,182 3,902 4,475 4,244 4,59 3,972 4,525 3,835 3,837 4,357 3,91 4,201 3,848 3,258 3,695 3,643 4,283 3,934 3,689 4,492	10,667 10,038 VL au 29/12/2017 108,185 103,092 105,266 102,783 104,389 107,299 104,822 101,810 103,541 104,289 105,057 103,993 102,757 104,210 102,910 104,024 105,352 103,018	1098,534 11,660 10,570  VL antérieure  109,018 103,654 106,026 103,507 105,249 108,062 105,636 102,413 104,120 105,051 104,165 107,767 105,705 104,602 103,488 104,793 103,744 104,752 106,037 103,800	1098,519 11,687 10,676  Dernière VL  109,032 103,663 106,040 103,520 105,265 108,075 105,651 102,424 104,130 105,064 104,177 107,780 105,718 104,613 103,500 104,804 103,752

TITRES OPCVM TITRES OPCVM TITRES OPCVM TITRES OPCVM

	ECD ODLIC AT AIDES	VI OUOTINIES	INE				1
70 FCP SALAMMETT PLUS	FCP OBLIGATAIRES -	02/01/07	10/05/17	0,404	10,631	10,707	10,709
71 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	31/05/17	3,677	103,846	104,501	104,512
72 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	4,098	104,269	105,018	105,032
73 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	4,409	104,984	105,702	105,715
74 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	29/05/17	0,502	10,445	10,517	10,519
74 COPS BONDS POND	SICAV M		25/05/17	0,502	10,445	10,517	10,515
75 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	10/05/17	0,682	60,435	61,327	61,438
76 ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation
77 ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
78 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/17	1,165	97,811	103,958	104,534
79 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,56	17,758	18,083	18,159
80 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/17	7,628	297,226	317,925	319,415
81 SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	22/05/17	0,585	30,075	30,512	30,424
82 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	26/05/17	37,174	2346,304	2465,469	2478,864
83 SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/17	2,472	74,028	75,499	75,716
84 SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	18/05/17	2,149	55,672	57,002	57,100
85 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE (2)	17/05/99	10/05/17	0,463	108,844	113,633	113,864
86 UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE (2)	10/04/00	10/05/17	0,652	95,960	102,821	103,210
	FCP MIXTES - VL	QUOTIDIENNE					
87 FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	10/05/17	0,25	10,990	11,056	11,062
88 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	10/05/17	0,208	11,950	11,846	11,837
89 FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	10/05/17	0,099	14,977	15,018	15,031
90 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	10/05/17	0,221	13,451	14,010	14,039
91 ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	22/05/17	0,277	14,146	15,141	15,300
92 ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	22/05/17	0,195	12,407	13,173	13,236
93 BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,782	147,896	156,233	156,686
94 BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,663	141,068	145,981	146,266
95 FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	26/05/17	0,175	8,889	9,150	9,216
96 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	30/05/17	3,584	109,614	115,734	116,407
97 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	87,316	90,022	90,309
98 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	90,784	92,733	93,214
99 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/17	3,341	96,888	98,456	98,571
100 UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE (2)	22/09/14	17/04/17	1,206	102,804	110,775	111,436
101 FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	31/05/17	1,972	96,246	98,649	98,868
102 CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,031	10,422	10,469
103 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	-	-	100,008	103,467	104,043
104 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/17	4,098	154,546	167,135	167,862
	FCP MIXTES - VL F						
105 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/17	1,037	102,772	109,624	109,478
106 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	1,329	109,363	110,728	110,346
107 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	0,174	108,645	112,685	112,438
108 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,037	199,619	211,427	211,155
109 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,729	184,558	191,556	191,288
110 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	5,167	158,436	162,069	162,252
111 MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,015	23,384	23,082
112 MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	0.4/0.4//		136,190	147,018	149,068
113 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	04/04/17	1,244		114,904	115,926
114 TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8826,209	9276,085	9255,602
115 FCP UNIVERS AMBITION CEA *	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	En liquidation	En liquidation	En liquidation
116 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	26/04/17	17.202	83,087	80,308	80,152
117 FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	26/04/17	17,382	984,261	1033,330	1041,281
118 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	26/05/17	130,174	5490,845	5885,110	5973,019
119 TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	4974,724	5148,752	5233,639
120 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST  FCP ACTIONS - VL	04/07/17	-	-	101,335	101,564	101,634
121 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15		2,231	145 240	422 200	422.040
121FCI INNOVATION	FCP ACTIONS - VL			2,231	115,210	123,308	123,949
122 FCP UNIVERS AMBITION PLUS *	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	En liquidation	En liquidation	En liquidation
123 FCP UNIVERS AMBITION PLUS *  123 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	10/03/17	0,089	11091,766	11725,267	11815,199
120 FCI DIAI-EQUILI FERFURNIANCE	DITT ADDET MANAGEMENT	10/03/10	-		11031,100	11/25,20/	11010,199

<sup>\*</sup> FCP en liquidation anticipée

### **BULLETIN OFFICIEL**

DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4 èmeTranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél: (216) 71 947 062
Fax: (216) 71 947 252 / 71 947 253

#### Publication paraissant du Lundi au Vendredi sauf jours fériés

www.cmf.org.tn email 1 :cmf@cmf.org.tn email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF Mr. Salah Essayel

<sup>\*\*</sup> SICAV en liquidation anticipée

<sup>\*\*\*</sup> VL ajustée suite à la modification de la valeur d'origine de 100D à 1D

<sup>(1)</sup> initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

<sup>(2)</sup> initialement dénommée UBCI FINANCE

#### **COMMUNIQUE**

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'ouverture au public du fonds « FCP BH CEA » et le déclassement des fonds « FCP AMEN PERFORMANCE », « FCP AMEN PREVOYANCE » et « FCP VALEURS QUIETUDE 2017 », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

## LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \*

#### I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE I-1 Marché Principal

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Teeh Helding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
30. One Tech Holding	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	70 102 400

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de laTerre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
67. Union Internationale de Banques "UIB"	05, avenue Habib Bourguiba - 1000 TOMS-	7 1 120 002

2	Ma	rch	ÁΙ	۱Ita	rna	+if
	ivia	ıuı	<b>.</b>	AI LE	IIIa	

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	lmmeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

#### II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweitienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybienne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"  22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"  23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"  24.Comptoir National du Plastique  25. Comptoir National Tunisien "CNT"  26. Citi Bank  27. Evolution Economique  28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"  29. International Tourism Investment "ITI SICAF"  30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »  Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges  26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS  Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073  Rue Borjine (ex 8006), Montpl	S- 71 340 899  TUNIS 71 90 86 00  73 343 200  tyrs -3003 74 467 500  71 782 056  73 227 233  31 350 000  n I - 1004
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"  Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073  24. Comptoir National du Plastique  Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA Route de Gabès Km 1,5, Cité des Mart SFAX-  26. Citi Bank  55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-  27. Evolution Economique  Route de Monastir -4018 SOUSSE-  28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"  92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS 9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah Tunis -  30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »  15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédè Avenue Ouled Haffouz, Complexe El	TUNIS 71 90 86 00 73 343 200 tyrs -3003 74 467 500 71 782 056 73 227 233 74 1 - 1004
"COTUNACE"  Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 -  24.Comptoir National du Plastique  Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA  Route de Gabès Km 1,5, Cité des Mart  25. Comptoir National Tunisien "CNT"  26. Citi Bank  55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-  27. Evolution Economique  Route de Monastir -4018 SOUSSE-  28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"  92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS  9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah  Tunis -  30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »  15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédè  Avenue Ouled Haffouz, Complexe El	73 343 200 tyrs -3003 74 467 500 71 782 056 73 227 233
Route de Gabès Km 1,5, Cité des Mart SFAX-  26. Citi Bank  55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-  27. Evolution Economique  Route de Monastir -4018 SOUSSE-  28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"  92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS  9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah Tunis -  30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »  15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédè Avenue Ouled Haffouz, Complexe El	74 467 500 71 782 056 73 227 233 74 467 500 71 782 056 73 227 233
25. Comptoir National Tunisien "CNT"  SFAX-  26. Citi Bank  55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-  27. Evolution Economique  Route de Monastir -4018 SOUSSE-  28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"  92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS  9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah Tunis -  30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »  15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédè Avenue Ouled Haffouz, Complexe El	74 467 500 71 782 056 73 227 233 - 31 350 000 11 - 1004
27. Evolution Economique  Route de Monastir -4018 SOUSSE-  28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"  92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS 9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah Tunis -  30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »  15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédè Avenue Ouled Haffouz, Complexe El	73 227 233 31 350 000 11 - 1004
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"  92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS 9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah Tunis -  30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »  15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédè Avenue Ouled Haffouz, Complexe El	31 350 000 n I - 1004
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"  92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS 9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah Tunis -  30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »  15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédè Avenue Ouled Haffouz, Complexe El	31 350 000 n I - 1004
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"  Tunis -  30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »  15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédè Avenue Ouled Haffouz, Complexe El	
Avenue Ouled Haffouz, Complexe El	71 235 701
31. Loan and Investment Co Tunis	Mechtel, 71 790 255
32. Meublatex Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSI	E- 73 308 777
Avenue Kheireddine Pacha Taksim Enna 33. North Africa International Bank -NAIB - Tunis	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Avenue Farhat Hached, BP 383 Hot 34. Palm Beach Palace Jerba -4128 DJERBA-	umt Souk 75 653 621
35. Pharmalys Tunisie Z.I Kondar 4020,BP 10 Sousse	73 389 755
36. Plaza SICAF Rue 8610 - Z.I2035 CHARGUIA-	71 797 433
37.Safety Distribution Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
Centre d'animation et de Loisir Aljazira- 38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme Mahrez Djerba-	Plage Sidi 75 657 300
Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> é 39. Société Agro Technologies « AGROTECH » Daoud La Marsa	étage Sidi
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA- Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 M	Manouba- 71 550 711
Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkl 41. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	hila -5000 73 524 000
42.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama » 63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
Angle 64, rue de Palestine-22, rue du d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO » Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany » Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
46. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine "SEPCM"  20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riad Siège de l'Office de Développement d	
Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour	-1200
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK" KASSERINE- 48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de	77 478 680
Zarzis Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"   Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE- 50. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest Avenue Taîb M'hiri –Batiment Société d	75 642 628 le la Foire
" SODINO SICAR" de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »  Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"  Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkenna	
5, avenue Tahar Ben Ammar EL Mai 53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "  Tunis-  Pouto Monzel Chaker Km 3 Immoul	71 884 120
Route Menzel Chaker Km 3 Immeub 54. Société de services des Huileries 1èrétage app n°13-3013 Sfax	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO " Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 T	UNIS- 70 837 332
56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA » Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
57. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama" Boulevard Taîb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
58.Société de Transport du Sahel Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910

59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"  74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie 76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
"SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »  78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax	Avenue des Martyrs -3000 SFAX- Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D,	74 298 838
"SORITS "	2ème entresol -3000 SFAX- Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim	74 223 483
79.Société STEG International Services	Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère- Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
OR OVELLAY - i-i-i	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 -	
93.SYPHAX airlines	3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

96.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
97. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
98. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
99. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
100. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, Zl Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

#### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Туре	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP(2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
40	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
45	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis

	T		T	T	T
54	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
55	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
56	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
57	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
61	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP UNIVERS AMBITION CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
65	FCP UNIVERS AMBITION PLUS (3)	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
76	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

83 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV OBLIGATAIRE DISTRIBUTION MANAGEMENT 107. Rue Mistagha Sife MANAGEMENT 107. Inselvededre 1	ce Centre Nawrez - Les Berges du du Lac- Les Tunis du Lac- Les Tunis du Lac- Les Tunis lte-Immeuble ac -Lac II er- Avenue Berges du Lac -
84 MAXULA PLACEMENT SICAV OBLIGATAIRE DISTRIBUTION MAXULA BOURSE Lac-1053 Tunis MENA CAPITAL 85 MCP CEA FUND MIXTE (CEA) CAPITALISATION PARTMERS-MCP. 86 MCP EQUITY FUND MIXTE CAPITALISATION PARTMERS-MCP. 87 MCP SAFE FUND OBLIGATAIRE CAPITALISATION MENA CAPITAL 88 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV OBLIGATAIRE DISTRIBUTION	du Lac- Les Tunis du Lac- Les Tunis du Lac- Les Tunis du Lac- Les Tunis lte-Immeuble ac - Lac II er- Avenue Berges du Lac -
86 MCP EQUITY FUND MIXTE CAPITALISATION PARTINERS-MCP. Berges du Lac- 1053 87 MCP SAFE FUND OBLIGATAIRE CAPITALISATION MENA CAPITAL Berges du Lac- 1053 88 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV OBLIGATAIRE DISTRIBUTION COMPAGNIE GESTION LITIALE-les jardins du Lac- 1053 89 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV OBLIGATAIRE DISTRIBUTION DI	du Lac- Les Tunis  du Lac- Les Tunis  du Lac- Les Tunis  lte-Immeuble ac -Lac II  er- Avenue Berges du Lac -
87 MCP SAFE FUND  88 MILLENIUM OBLIGATAIRE  89 PLACEMENT OBLIGATAIRE  80 PLACEMENT OBLIGATAIRE  80 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV  81 OBLIGATAIRE  82 OBLIGATAIRE  83 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV  84 OBLIGATAIRE  85 OBLIGATAIRE  86 OBLIGATAIRE  87 OBLIGATAIRE  88 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV  89 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV  89 OBLIGATAIRE  89 OBLIGATAIRE SICAV  80 OBLIGATAIRE  89 OBLIGATAIRE  80 OBLIG	Tunis  du Lac- Les Tunis  Ite-Immeuble ac -Lac II  er- Avenue Berges du Lac -
88 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV  89 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV  80 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT  80 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT  80 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT  80 POSTE OBLIGATAIRE SICAV  81 SICAV AMEN  81 INVEST  82 SICAV AMEN  83 SICAV AMEN  84 SICAV AMEN  85 SICAV AMEN  86 SICAV AMEN  86 SICAV AMEN  86 SICAV AMEN  87 SICAV AMEN  86 SICAV AMEN  87 SICAV AMEN  88 MILLENIUM OBLIGATAIRE  88 DISTRIBUTION  89 SICAV AMEN  80 SICAV AMEN  80 SICAV BH DOBLIGATAIRE  80 SICAV BH PLACEMENT  80 SICAV BH DISTRIBUTION  80 SICAV CROISSANCE  80 MIXTE  81 DISTRIBUTION  81 INVEST  82 SICAV BH PLACEMENT  83 SICAV CROISSANCE  84 SICAV CROISSANCE  85 SICAV BH DISTRIBUTION  86 SICAV CROISSANCE  86 SICAV ETPARGNANT  86 SICAV CROISSANCE  87 SICAV BH DISTRIBUTION  87 SICAV ETPARGNANT  88 SICAV CROISSANCE  88 SICAV CROISSANCE  89 SICAV CROISSANCE  80 SICAV STRIBUTION  80 SICAV L'ÉPARGNANT  80 SICAV L'ÉPARGNANT  80 SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE  80 SICAV CROISSANCE  80 SICAV STRIBUTION  81 SICAV STRIBUTION  81 SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE  81 DISTRIBUTION  81 SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE  81 SICAV CROISSANCE  81 MANAGER  81 MANAGER  81 Immeuble STB, 34 ru  Cité des Sciences-10  101 SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE  102 SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE  103 SICAV D'ÉPARGNE OBLIGATAIRE  104 SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE  105 SICAV L'ÉPARGN	Tunis  Ite-Immeuble ac -Lac II  er- Avenue Berges du Lac -
88 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV OBLIGATAIRE DISTRIBUTION ETINANCE -CGF- 1053 Turis 1055 Turis 1053 Turis 1055 T	er- Avenue Berges du Lac -
BP   PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV   OBLIGATAIRE   DISTRIBUTION   BNA CAPITAUX -BNAC-   Tahar Hadded- Les E	Berges du Lac -
POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT   OBLIGATAIRE   DISTRIBUTION   BH INVEST   Lotissement AFH JR 26 deme dage- Centre I 1003 Tunis	c CALIM
91 SANAUETT SICAV  92 SICAV AMEN  MIXTE  CAPITALISATION  AMEN INVEST  Avenue Mohamed V- AMEN BANK- Tour C  93 SICAV AVENIR  MIXTE  DISTRIBUTION  STB MANAGER  Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  94 SICAV AXIS TRÉSORERIE  OBLIGATAIRE  OBLIGATAIRE  DISTRIBUTION  BH INVEST  BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)  Immeuble Assurance Lotissement AFH/ BC 3eme étage- Centre t 1003 Tunis  Immeuble Assurance Lotissement AFH/ BC 3eme étage- Centre t 1003 Tunis  Place 14 janvier 2011  98 SICAV BNA  MIXTE  DISTRIBUTION  BNA CAPITAUX -BNAC-  SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-  Place 14 janvier 2011  99 SICAV ENTREPRISE  OBLIGATAIRE  DISTRIBUTION  STB MANAGER  Immeuble Integra - C Nord - 1082 Tunis  100 SICAV L'ÉPARGNANT  OBLIGATAIRE  DISTRIBUTION  STB MANAGER  Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  101 SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE  DISTRIBUTION  STB MANAGER  Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  102 SICAV L'INVESTISSEUR  MIXTE  DISTRIBUTION  STB MANAGER  Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  102 SICAV L'INVESTISSEUR  MIXTE  DISTRIBUTION  STB MANAGER  Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  103 SICAV CPOPORTUNITY  MIXTE  DISTRIBUTION  STB MANAGER  Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10	C5, Bloc A
MIXTE DISTRIBUTION STB MANAGER Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  93 SICAV AVENIR MIXTE DISTRIBUTION STB MANAGER Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  94 SICAV AXIS TRÉSORERIE OBLIGATAIRE DISTRIBUTION BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)  95 SICAV BH OBLIGATAIRE OBLIGATAIRE DISTRIBUTION BH INVEST Immeuble Assurance Lotissement AFH/ BC 3eme étage- Centre L 1003 Tunis  96 SICAV BH PLACEMENT MIXTE DISTRIBUTION BH INVEST Complexe Le Banquir Tahar Hadded- Les B 1053 Tunis  97 SICAV BNA MIXTE DISTRIBUTION BNA CAPITAUX -BNAC- Complexe Le Banquir Tahar Hadded- Les B 1053 Tunis  98 SICAV CROISSANCE MIXTE DISTRIBUTION SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT- Place 14 janvier 2011  99 SICAV ENTREPRISE OBLIGATAIRE DISTRIBUTION TUNISIE VALEURS Immeuble Integra - C Nord - 1082 Tunis M 100 SICAV L'ÉPARGNANT OBLIGATAIRE DISTRIBUTION STB MANAGER Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10 102 SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE OBLIGATAIRE CAPITALISATION STB MANAGER Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10 102 SICAV L'INVESTISSEUR MIXTE DISTRIBUTION STB MANAGER Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10 103 SICAV L'INVESTISSEUR MIXTE DISTRIBUTION STB MANAGER Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10 103 SICAV L'INVESTISSEUR MIXTE DISTRIBUTION STB MANAGER Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10 103 Tunis 1053 Tunis 1	
94 SICAV AXIS TRÉSORERIE OBLIGATAIRE DISTRIBUTION BH INVEST Immeuble Assurance Lotissement AFH/ BC 3ème étage- Centre L' 1003 Tunis  95 SICAV BH OBLIGATAIRE OBLIGATAIRE DISTRIBUTION BH INVEST Immeuble Assurance Lotissement AFH/ BC 3ème étage- Centre L' 1003 Tunis  96 SICAV BH PLACEMENT MIXTE DISTRIBUTION BH INVEST Immeuble Assurance Lotissement AFH/ BC 3ème étage- Centre L' 1003 Tunis  97 SICAV BNA MIXTE DISTRIBUTION BNA CAPITAUX -BNAC- Complexe Le Banquie Tahar Hadded- Les B 1053 Tunis  98 SICAV CROISSANCE MIXTE DISTRIBUTION SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT- Place 14 janvier 2011  99 SICAV ENTREPRISE OBLIGATAIRE DISTRIBUTION TUNISIE VALEURS Immeuble Integra - C Nord - 1082 Tunis MIXTE DISTRIBUTION STB MANAGER Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  101 SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE OBLIGATAIRE CAPITALISATION STB MANAGER Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  102 SICAV L'INVESTISSEUR MIXTE DISTRIBUTION STB MANAGER Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  103 SICAV OPPORTUNITY MIXTE DISTRIBUTION BIAT ASSET Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  104 SICAV DESTINATION STB MANAGER Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  105 SICAV DESTINATION STB MANAGER Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  106 SICAV DESTINATION STB MANAGER Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  107 SICAV DESTINATION STB MANAGER Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  108 SICAV OPPORTUNITY MIXTE DISTRIBUTION BIAT ASSET Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  109 SICAV OPPORTUNITY MIXTE CAPITALISATION BIAT ASSET Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  1003 SICAV OPPORTUNITY MIXTE CAPITALISATION BIAT ASSET Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  105 SICAV DESTINATION STB MANAGER Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  106 SICAV DESTINATION BIAT ASSET Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  107 SICAV DESTINATION BIAT ASSET Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  108 SICAV OPPORTUNITY MIXTE CAPITALISATION BIAT ASSET Immeuble STB, 34 ru Cité des SCIENCES-10  109 SICAV DESTINATION BIAT ASSET Immeuble STB, 34 ru Cité des SCI	
95 SICAV BH OBLIGATAIRE  OBLIGATAIRE  OBLIGATAIRE  DISTRIBUTION  BH INVEST  Immeuble Assurance  Lotissement AFH/ BC 3eme étage- Centre l' 1003 Tunis  Immeuble Assurance  Lotissement AFH/ BC 3eme étage- Centre l' 1003 Tunis  Immeuble Assurance  Lotissement AFH/ BC 3eme étage- Centre l' 1003 Tunis  Price Place Le Banquie  SICAV BNA  MIXTE  DISTRIBUTION  BNA CAPITAUX -BNAC-  SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-  Place 14 janvier 2011  Place 14 janvier 2011  SICAV ETPARGNANT  OBLIGATAIRE  DISTRIBUTION  STB MANAGER  Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE  DISTRIBUTION  STB MANAGER  Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  SICAV L'INVESTISSEUR  MIXTE  DISTRIBUTION  STB MANAGER  Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  STB MANAGER  Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  Immeuble STB, 34 ru	
95 SICAV BH OBLIGATAIRE OBLIGATAIRE DISTRIBUTION BH INVEST Lotissement AFH/ BC 3ème étage- Centre l' 1003 Tunis  96 SICAV BH PLACEMENT MIXTE DISTRIBUTION BH INVEST Lotissement AFH/ BC 3ème étage- Centre l' 1003 Tunis  97 SICAV BNA MIXTE DISTRIBUTION BNA CAPITAUX -BNAC- Complexe Le Banquie Tahar Hadded - Les B 1053 Tunis  98 SICAV CROISSANCE MIXTE DISTRIBUTION SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT- Place 14 janvier 2011  99 SICAV ENTREPRISE OBLIGATAIRE DISTRIBUTION TUNISIE VALEURS Immeuble Integra - C Nord - 1082 Tunis M  100 SICAV L'ÉPARGNANT OBLIGATAIRE DISTRIBUTION STB MANAGER Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  101 SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE OBLIGATAIRE CAPITALISATION STB MANAGER Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  102 SICAV L'INVESTISSEUR MIXTE DISTRIBUTION STB MANAGER Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  103 SICAV OPPORTUNITY MIXTE CAPITALISATION BIAT ASSET Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  104 Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  105 SICAV OPPORTUNITY MIXTE CAPITALISATION BIAT ASSET Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  107 SICAV OPPORTUNITY MIXTE CAPITALISATION BIAT ASSET Immeuble Yousself To Rue du Dinar-Les jaru 1053 Tunis  108 IMMEUBLE STB, 34 ru Cité des Sciences-10  109 SICAV OPPORTUNITY MIXTE CAPITALISATION BIAT ASSET Immeuble Yousself To Rue du Dinar-Les jaru 1053 Tunis	d V -1002 Tunis
96 SICAV BH PLACEMENT  MIXTE  DISTRIBUTION  BH INVEST  Lotissement AFH/ BC 3ème étage- Centre U 1003 Tunis  Private de la provinció de la privation de la priv	C5, Bloc A
97 SICAV BNA MIXTE DISTRIBUTION BNA CAPITAUX -BNAC- Tahar Hadded - Les B 1053 Tunis  98 SICAV CROISSANCE MIXTE DISTRIBUTION SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT- Place 14 janvier 2011  99 SICAV ENTREPRISE OBLIGATAIRE DISTRIBUTION TUNISIE VALEURS Immeuble Integra - Condition of the	C5, Bloc A
99 SICAV ENTREPRISE OBLIGATAIRE DISTRIBUTION TUNISIE -SBT- 100 SICAV L'ÉPARGNANT OBLIGATAIRE DISTRIBUTION STB MANAGER 101 SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE OBLIGATAIRE CAPITALISATION STB MANAGER 102 SICAV L'INVESTISSEUR 103 SICAV L'INVESTISSEUR 104 MIXTE DISTRIBUTION STB MANAGER 105 MIXTE DISTRIBUTION STB MANAGER 106 MIXTE DISTRIBUTION STB MANAGER 107 MIXTE DISTRIBUTION STB MANAGER 108 MIXTE DISTRIBUTION STB MANAGER 109 SICAV L'INVESTISSEUR 100 SICAV L'INVESTISSEUR 101 MIXTE DISTRIBUTION STB MANAGER 102 SICAV OPPORTUNITY 103 SICAV OPPORTUNITY 104 MIXTE CAPITALISATION 105 BIAT ASSET Immeuble Youssef To Rue du Dinar-Les jard 1053 Tunis 105 Immeuble Youssef To Rue du Dinar-Les jard 1053 Tunis 105 Immeuble Youssef To Rue du Dinar-Les jard 1053 Tunis 105 Immeuble Youssef To Rue du Dinar-Les jard 1053 Tunis 105 Immeuble Youssef To Rue du Dinar-Les jard 1053 Tunis 107 MIXTE DISTRIBUTION BIAT ASSET Immeuble Youssef To Rue du Dinar-Les jard 1053 Tunis 107 MIXTE DISTRIBUTION BIAT ASSET Immeuble Youssef To Rue du Dinar-Les jard 1053 Tunis 105 MIXTE DISTRIBUTION STB MANAGEMENT IMMEUBLE YOUSSEF TO RUE du DINAR-LES JARD 1053 TUNIS 107 MIXTE DISTRIBUTION STB MANAGEMENT IMMEUBLE YOUSSEF TO RUE du DINAR-LES JARD 1053 TUNIS	
99 SICAV ENTREPRISE OBLIGATAIRE DISTRIBUTION TUNISIE VALEURS Nord - 1082 Tunis M.  100 SICAV L'ÉPARGNANT OBLIGATAIRE DISTRIBUTION STB MANAGER Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  101 SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE OBLIGATAIRE CAPITALISATION STB MANAGER Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  102 SICAV L'INVESTISSEUR MIXTE DISTRIBUTION STB MANAGER Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  103 SICAV OPPORTUNITY MIXTE CAPITALISATION BIAT ASSET Rue du Dinar-Les jard 1053 Tunis Immeuble Youssef To	I- 1001 Tunis
Cité des Sciences-10  101 SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE OBLIGATAIRE CAPITALISATION STB MANAGER Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  102 SICAV L'INVESTISSEUR MIXTE DISTRIBUTION STB MANAGER Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  103 SICAV OPPORTUNITY MIXTE CAPITALISATION BIAT ASSET MANAGEMENT Immeuble Youssef To Rue du Dinar-Les jard 1053 Tunis Immeuble Youssef To Immeuble Yousse	
102 SICAV L'INVESTISSEUR  MIXTE  DISTRIBUTION  STB MANAGER  Immeuble STB, 34 ru Cité des Sciences-10  103 SICAV OPPORTUNITY  MIXTE  CAPITALISATION  BIAT ASSET  Memouble Youssef To Rue du Dinar-Les jard 1053 Tunis  Immeuble Youssef To Rue du Dinar-Les jard 1053 Tunis  Immeuble Youssef To	
Cité des Sciences-10  103 SICAV OPPORTUNITY  MIXTE  CAPITALISATION  BIAT ASSET  Rue du Dinar-Les jard 1053 Tunis  Immeuble Youssef To Rue du Dinar-Les jard 1053 Tunis  Immeuble Youssef To	
103 SICAV OPPORTUNITY  MIXTE CAPITALISATION  BIAT ASSET  Rue du Dinar-Les jard 1053 Tunis  Immeuble Youssef To	004 El Menzah IV
I I I I I I I I I I I I I I I I I I I	dins du Lac II-
104 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE OBLIGATAIRE CAPITALISATION MANAGEMENT Rue du Dinar-Les jard	
105 SICAV PLUS MIXTE CAPITALISATION TUNISIE VALEURS Immeuble Integra - Control Nord - 1082 Tunis Ma	ahrajène
106 SICAV PROSPERITY MIXTE CAPITALISATION BIAT ASSET Rue du Dinar-Les jard 1053 Tunis	
107 SICAV RENDEMENT  OBLIGATAIRE  DISTRIBUTION  SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-  Place 14 janvier 2011	
108 SICAV SECURITY MIXTE DISTRIBUTION COFIB CAPITAL FINANCE 1082 Tunis Mahrajèn	e
109 SICAV TRESOR OBLIGATAIRE DISTRIBUTION BIAT ASSET Rue du Dinar-Les jard 1053 Tunis	owers -Rioc A-
110     STRATÉGIE ACTIONS SICAV     MIXTE     DISTRIBUTION     SMART ASSET MANAGEMENT     5, Rue Mustapha Sfa 1002 Tunis Belvédère	
111 TUNISIAN EQUITY FUND MIXTE DISTRIBUTION UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA 1053 Tunis	dins du Lac II- ir-

112	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
123	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée
(2) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP
(3) FCP en liquidation anticipée
(4) Initialement dénommée « AXIS CAPITAL GESTION »

# LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE				
		Gestionnaire	Adresse	
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T	
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis	
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis	
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis	
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis	
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis	

# LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
			B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
1	ATID FUND I	DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	Mahrajène

r		T	1
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
			Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
	FORD COT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de
12	FCPR STEG	SAGES SA	la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis  Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Tunis Mahrajène  Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
24	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

26	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
27	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
28	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
29	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
30	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
31	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
32	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
33	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
35	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
36	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
37	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

<sup>\*</sup> Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

#### AVIS DES SOCIETES

# **ETATS FINANCIERS**

# **Tunis International Bank -TIB -**

Siège Social: 18, avenue des états Unis d'Amérique 1002 Tunis-Belvédère

Tunis International Bank - TIB- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 15 mars 2018. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, M. Dhia BOUZAYEN cabinet F.M.B.Z . KPMG TUNISIE et M. Walid MOUSSA cabinet S.C.M.G.

BILAN Arrêté au 31.12.2017 (Unités en US Dollars)

	Désignation	Notes	2017	2016
<b>AC</b> 1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	3	28 673 293	41 334 085
AC 2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	4	380 140 449	350 287 670
AC 3	Créances sur la clientèle	5	24 340 302	14 395 450
AC 4	Portefeuille titres commercial	6	19 249 478	24 179 152
AC 5	Portefeuille d'investissement	7	106 242 440	105 213 683
<b>AC</b> 6	Valeurs immobilisées	8	2 751 102	3 065 245
<b>AC</b> 7	Autres actifs	9	1 605 251	1 678 012
	TOTAL ACTIFS		563 002 315	540 153 297
PA 2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	10	163 834 626	164 328 200
PA 3	Dépôts de la clientèle	11	265 080 172	253 617 491
<b>PA</b> 5	Autres passifs	12	14 125 561	9 949 678
	TOTAL PASSIFS		443 040 359	427 895 369
CP 1	Capital		50 000 000	50 000 000
CP 2	Réserves		27 612 836	26 507 131
CP 4	Autres capitaux propres		1 000 000	1 000 000
CP 5	Résultats reportés		31 520 797	26 964 579
<b>CP</b> 6	Résultat de l'exercice		9 828 323	7 786 218
	TOTAL CAPITAUX PROPRES	13	119 961 956	112 257 928
	TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		563 002 315	540 153 297

# **ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN**

Arrêté au 31.12.2017 (Unités en US Dollars)

	Désignation	2017	2016
	PASSIFS EVENTUELS		
HB1	Cautions, Avals et autres garanties données	3 652 466	11 341 527
HB 2	Crédits documentaires	4 076 659	5 177 128
	TOTAL PASSIFS EVENTUELS	7 729 125	16 518 655
	TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	7 729 125	16 518 655
	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT RECUS		
HB 7	Garanties reçues	42 471 302	72 644 636
	TOTAL ENGAGEMENTS RECUS	42 471 302	72 644 636

# **ETAT DE RESULTAT**

# Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2017 (Unités en US Dollars)

	Désignation	Notes	2017	2016
	PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		<u>19 214 458</u>	<u>16 895 961</u>
PR 1	Intérêts et revenus assimilés	14	5 583 958	4 867 691
PR 2	Commissions perçues	15	3 282 705	3 356 543
PR 3	Gain sur portefeuille-titres commercial et opérations			
	financières	16	3 908 848	3 213 301
PR 4	Revenus du portefeuille d'investissement	17	6 438 947	5 458 426
	CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		<u>-1 542 127</u>	<u>-1 586 496</u>
CH 1	Intérêts encourus et charges assimilées	18	-1 288 700	-1 324 745
CH 2	Commissions encourues		-189 562	-237 790
CH 3	Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations			
	financières	19	-63 865	-23 961
	PRODUIT NET BANCAIRE		17 672 331	15 309 465
CH4/PR5	Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif		1 122 241	28 273
PR6/CH 5	Dotations nettes aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement		19 496	11 740
PR 7	Autres produits d'exploitation		2 367	_
CH 6	Frais de personnel	20	-4 053 475	-3 978 221
CH 7	Charges générales d'exploitation	21	-3 266 740	-2 386 111
CH 8	Dotations aux amortissements		-449 213	-554 186
	RESULTAT D'EXPLOITATION		11 047 008	8 430 960
CI 10	Impôts sur les bénéfices		-845 677	-326 792
	RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		10 201 331	8 104 168
CP 11	Perte provenant des éléments extraordinaires		-373 008	-317 950
	RESULTAT NET DE L'EXERCICE		9 828 323	7 786 218

# **ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**

Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2017 (Unités en US Dollars)

Désignation	Notes	2017	2016
A CHINAMER DIEVEN ON A MICON			
ACTIVITES D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (Hors revenus			
investissement)		8 939 424	8 293 575
Charges d'exploitation bancaire décaissées Dépôts/Retraits des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		-1 478 263	-1 562 534
Prêts et avances /Remboursement prêts et avances accordés à		-493 573	-3 366 149
la clientèle		-9 944 852	7 505 077
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		-9 944 852 11 462 680	7 585 977 -20 985 141
Titres de placements		5 240 326	-2 435 534
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-3 144 332	
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-19 276 884	24 262 275
FLUX DE TRESORERIE NET D'EXPLOITATION		-8 695 474	4 361 933
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille			
d'investissement		6 438 947	5 458 426
Acquisition / cessions sur portefeuille d'investissement		356 800	5 805 824
Acquisition / cessions sur immobilisations		-135 070	-186 254
			44.055.007
FLUX DE TRESORERIE NET D'INVESTISSEMENT		6 660 677	11 077 996
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Dividendes versés et autres distributions		-2 230 000	-230 000
FLUX DE TRESORERIE NET DE FINANCEMENT		-2 230 000	-230 000
Variation notto dos liquidités et équivalente de liquidités			
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		4 264 706	15 200 020
Liquidités et équivalents de liquidités en début de		-4 264 796	15 209 929
période		55 539 704	40 329 775
LIQUIDITES ET EQUIVALENT DE LIQUIDITE EN FIN DE PERIODE	23		
THE DETENCED		51 274 908	55 539 704

#### **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

#### 1. Presentation de la Banque

Tunis International Bank (TIB) a été créée en juin 1982 comme une banque opérant essentiellement avec les non résidents sous la loi 2009-64 du 12 août 2009 et sous le contrôle et la supervision de la Banque Centrale de Tunisie. La banque est soumise à l'impôt au taux de 10% pour ses activités avec les non-résidents.

Le siège de la banque est sis à 18, avenue des Etats Unis d'Amérique 1002 Tunis Belvédère – Tunisie.

La TIB est une filiale de Burgan Bank (Kuwait), membre du Groupe KIPCO (Kuwait).

#### 2. REFERENTIEL COMPTABLE D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de Tunis International Bank sont préparés et présentés conformément au système comptable des entreprises approuvé par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996.

#### 2.1. Bases de préparation des états financiers

Les états financiers sont arrêtés au 31/12/2017 en appliquant les principes et conventions comptables prévues par le décret n° 96-2459 du 30/12/1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Les états financiers ont été préparés en US Dollars considéré comme monnaie fonctionnelle de la banque.

#### 2.2. Principes et méthodes comptables pertinents appliqués

#### (a) Conversion des opérations en monnaies étrangères

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le taux de change à la date de clôture, soit le taux de change du 31 décembre de chaque année. Toutes les différences de changes (gains ou pertes) sont comptabilisées dans l'état de résultat. Les éléments de l'état de résultat (produits et charges) libellés en monnaies étrangères sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle au cours de change du jour de la transaction.

#### (b) Portefeuille titres

## b-1Règles de présentation du portefeuille titres

Les titres à revenu fixe ou à revenu variable sont présentés au bilan soit dans la rubrique portefeuille commercial soit dans la rubrique portefeuille d'investissement selon leurs durées et l'intention de détention. Les règles de classification appliquées sont les suivantes :

# Portefeuille titres commercial:

#### Titres de transaction

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide.

#### Titres de placement

Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

#### Portefeuille d'investissement :

#### Titres d'investissements

Il s'agit de titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.

#### Titres de participation

Actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice.

#### Parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées

Actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

#### b-2Règles d'évaluation du portefeuille titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

#### Titres de transaction

Ces titres sont évalués à la valeur de marché. La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat.

#### Titres de placement

Ces titres sont valorisés à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

#### <u>Titres d'investissements</u>

Le traitement des plus values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :

- Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
- L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

## b-3Règles de comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte du principe de la comptabilité d'engagement. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les obligations sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

#### (c) Les règles de prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions sont pris en compte dans le résultat de l'exercice pour leurs montants se rapportant à la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Ainsi, les produits qui ont été encaissés et qui concernent des périodes postérieures au 31 décembre 2017 ne sont pas pris en considération dans le résultat de l'année 2017 et ce, conformément aux dispositions prévues par les normes comptables. Les produits courus et non échus au 31 décembre 2017 sont en revanche inclus dans le résultat.

En application des dispositions prévues aussi bien par les normes comptables sectorielle n°24 que par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 de Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et produits assimilés exigibles au cours de l'exercice et non encaissés ou dont l'encaissement est douteux ne sont pas pris en considération dans le résultat et figurent au bilan sous forme d'agios réservés.

Les intérêts et produits assimilés constatés en agios réservés au cours des exercices antérieurs et qui sont encaissés pendant l'exercice en cours sont en revanche inclus dans le résultat de l'exercice.

#### (d) Les règles de prise en compte des charges

Les charges d'intérêts, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte en diminution du résultat de l'exercice pour leurs montants se rapportant à la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'exercice. Ainsi, les charges qui ont été décaissées et qui concernent des périodes postérieures au 31 décembre 2017 sont constatées dans le bilan sous forme de comptes de régularisation.

Les charges qui se rapportent à la période concernée par cette situation et qui n'ont pas été décaissées jusqu'au 31 décembre 2017 sont diminuées du résultat.

#### (e) Les règles d'évaluation des créances

#### Provision individuelle:

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 de la Banque Centrale de Tunisie, une évaluation de l'ensemble des créances de la Banque a été effectuée sur la base de la situation arrêtée au 31 décembre 2017 et compte tenu des évènements postérieurs à cette date.

Cette évaluation a été accompagnée d'une appréciation de l'ensemble des garanties déductibles au sens de la circulaire n°91-24 de la Banque Centrale de Tunisie relative aux règles prudentielles.

Ces deux opérations ont conduit la Banque à déterminer un montant de provisions requises, un montant de la dotation aux provisions relative à l'exercice en cours et un montant des produits réservés.

#### **Provision collective:**

En application de la circulaire aux banques n° 2012-02 du 11 janvier 2012, la Banque a comptabilisé des provisions collectives pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier au sens de l'article 8 de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991. Ces provisions ont été déterminées en appliquant les règles prévues par la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 mars 2012.

#### Cette méthodologie prévoit :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur et par secteur d'activité ;
- Le calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1;

- La détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques pendant l'exercice en cours. Ce risque scalaire ne peut être inférieur à 1 ;
- La détermination d'un taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel par groupe et l'application de ce taux à l'encours des engagements 0 et 1 du groupe considéré.

## (f) Compensation

Les actifs et passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté au niveau du bilan, si et seulement si, la banque dispose d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés, et envisage soit de les éteindre sur une base nette soit de réaliser l'actif et éteindre le passif simultanément.

# (g) Actifs immobilisés et amortissements

Les actifs immobilisés sont évalués au coût moins les amortissements cumulés. Les dépenses d'amélioration qui augmentent la durée de vie utile des immobilisations sont activées et amortis. Les actifs immobilisés sont amortis linéairement sur leur durée de vie utile estimée.

#### 3. CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TGT

Le solde de ce poste accuse au 31.12.2017 un montant de 28 673 KUSD contre 41 334 KUSD au 31.12.2016 et se décompose comme suit :

Description	2017	2016	Variation	%
Caisse	668 089	869 895	-201 806	-23%
Comptes ordinaires	28 005 204	40 464 190	-12 458 986	-31%
Total	28 673 293	41 334 085	-12 660 792	-31%

#### 4. CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2017 un montant de 380 140 KUSD contre 350 288 KUSD au 31.12.2016 et se détaille comme suit :

Description	2017	2016	Variation	%
Comptes ordinaires	22 982 721	15 919 711	7 063 010	44%
Prêt au jour le jour BCT	-	4 000 000	-4 000 000	-100%
Prêt au jour le jour	238 688 381	225 240 280	13 448 101	6%
Prêts syndiqués (*)	117 632 600	104 634 972	12 997 628	12%
Intérêts courus	836 747	492 707	344 040	70%
Total	380 140 449	350 287 670	29 852 779	9%

(\*) Cette rubrique inclue des créances douteuses et se détaille comme suit :

Description	2017	<b>2017 201</b> 6 Va		%
Prêts syndiqués brut (*)	111 973 300	98 675 672	13 297 628	13%
Prêts syndiqués douteux	9 567 895	9 968 011	-400 116	-4%
Agios réservés	-28 595	-216 381	187 786	-87%
Provision spécifique	-3 880 000	-3 792 330	-87 670	2%
Total	117 632 600	104 634 972	12 997 628	12%

(\*) Cette rubrique inclue un prêt syndiqué à la BCT qui s'élève à 3 582 kUSD.

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle et la nature de la relation se présente comme suit :

Description	Inférieure à 3 mois	Plus 3 mois et moins 1 an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Total
Comptes ordinaires	22 982 721	-	-	22 982 721
Prêt au jour le jour	223 138 003	15 550 378	-	238 688 381
Prêts syndiqués	-	93 391 300	24 241 300	117 632 600
Intérêts courus	836 747	-	-	836 747
Total	246 957 471	108 941 678	24 241 300	380 140 449

# 5. CREANCES SUR LA CLIENTELE

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2017 un montant de 24 340 KUSD contre 14 395 KUSD au 31.12.2016 et se détaille comme suit :

Description	2017	2016	Variation	%
Crédits à court terme	11 901 429	7 206 378	4 695 051	65%
Crédits à moyen terme	8 253 911	5 468 314	2 785 597	51%
Prêts syndiqués	560 874	619 534	-58 660	-9%
Comptes débiteurs de la clientèle	4 179 947	1 736 842	2 443 105	141%
Intérêts courus	108 261	28 502	79 759	280%
Provision collective	-664 120	-664 120	-	0%
Total	24 340 302	14 395 450	9 944 852	69%

La ventilation des créances sur la clientèle selon la durée résiduelle et la nature de la relation se présente comme suit :

Description	Inférieure à 3 mois	Plus 3 mois et moins 1 an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Total
Crédits à la clientèle	6 475 692	5 862 688	7 816 960	20 155 340
Prêts syndiqués	560 874	-	-	560 874
Comptes débiteurs de la clientèle	4 179 947	-	-	4 179 947
Intérêts courus	108 261	-	-	108 261
Provision collective	-	-	-664 120	-664 120
Total	11 324 774	5 862 688	7 152 840	24 340 302

# 6. PORTEFEUILLE TITRES COMMERCIAL

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2017 un montant de 19 249 KUSD contre 24 179 KUSD au 31.12.2016 et se détaille comme suit :

Description	2017	2016	Variation	%
Titres de transactions	1 156 330	1 174 866	-18 536	-2%
Titres de placements (*)	18 093 148	23 004 286	-4 911 138	-21%
Total	19 249 478	24 179 152	-4 929 674	-20%

(\*) La répartition des titres de placements entre titres côtés et titres non côtés se détaille comme suit :

Description	2017	2016	Variation	%
Titres côtés	1 120 943	12 061 874	-10 940 931	-91%
Titres non côtés	16 972 205	10 942 412	6 029 793	55%

Total	18 093 148	23 004 286	-4 911 138	-21%

# 7. PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2017 un montant de 106 242 KUSD contre 105 214 KUSD au 31.12.2016 et se détaille comme suit :

Description	2017	2016	Variation	%
Obligations BCT (*)	13 326 710	7 098 490	6 228 220	88%
Autres obligations (*)	41 295 261	46 797 102	-5 501 841	-12%
Participation dans AGB (**)	49 155 151	49 155 151	-	0%
Autres participations	1 534 407	1 616 880	-82 473	-5%
Intérêts courus sur obligations	930 911	546 060	384 851	70%
Total	106 242 440	105 213 683	1 028 757	1%

(\*) La ventilation des obligations selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Description	Inférieure à 3 mois	Plus 3 mois et moins 1 an	Plus d'un an	Total
Obligations BCT	-	-	13 326 710	13 326 710
Autres obligations	-	4 997 150	36 298 111	41 295 261
Total	-	4 997 150	49 624 821	54 621 971

<sup>(\*\*)</sup> La Banque détient 30% du capital de Gulf Bank Algeria (AGB) installée en Algérie. Les titres d'AGB ne sont pas cotés en bourse.

# 8. VALEURS IMMOBILISEES

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2017 un montant de 2 751 KUSD contre 3 065 KUSD au 31.12.2016 et se détaille comme suit :

Description	VB 2017	Amort.	VCN 2017	VCN 2016	Variation	%
Terrain	700 000	-	700 000	700 000	-	0%
Construction	3 075 978	-2 289 178	786 800	895 628	-108 828	-12%
Fournitures et équipements	5 297 744	-4 159 393	1 138 351	1 411 779	-273 428	-19%
Installations	475 242	-349 291	125 951	57 838	68 113	118%
Total	9 548 964	-6 797 862	2 751 102	3 065 245	-314 143	-10%

# 9. Autres actifs

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2017 un montant de 1 605 KUSD contre 1 678 KUSD au 31.12.2016 et se détaille comme suit :

Description	2017	2016	Variation	%
Débiteurs divers	1 335 529	1 289 702	45 827	4%
Charges payées d'avance	168 140	338 257	-170 117	-50%
Produits à recevoir	101 582	50 053	51 529	103%
Total	1 605 251	1 678 012	-72 761	-4%

# 10. DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2017 un montant de 163 835 KUSD contre 164 328 KUSD au 31.12.2016 et se détaille comme suit :

Description	2017	2016	Variation	%
Compte ordinaire	381 106	1 714 091	-1 332 985	-78%
Emprunts au jour le jour banques résidentes	43 086 585	41 229 780	1 856 805	5%
Emprunts au jour le jour banques non résidentes	120 366 935	121 384 329	-1 017 394	-1%
Total	163 834 626	164 328 200	-493 574	0%

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle et la nature de la relation se présente comme suit :

Description	Inférieure à 3 mois	Plus 3 mois et moins 1 an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Total
Compte ordinaire	381 106	-	-	381 106
Emprunts au jour le jour banques	163 453 520	-	-	163 453 520
Total	163 834 626	-	-	163 834 626

# 11. DEPOTS DE LA CLIENTELE

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2017 un montant de 265 080 KUSD contre 253 617 KUSD au 31.12.2016 et se détaille comme suit :

Description	2017	2016	Variation	%
Compte à vue	221 973 880	206 048 972	15 924 908	8%
Compte à terme	39 906 805	44 003 873	-4 097 068	-9%
Autres sommes dues à la clientèle	3 199 487	3 564 646	-365 159	-10%
Total	265 080 172	253 617 491	11 462 681	5%

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle selon la durée hors dettes rattachées se présente comme suit :

Description	Inférieure à 3 mois	Plus 3 mois et moins 1 an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Total
Compte à vue	221 973 880	-	-	221 973 880
Compte à terme	37 469 514	2 437 291	-	39 906 805
Autres sommes dues à la clientèle	-	3 199 487	-	3 199 487
Total	259 443 394	5 636 778	-	265 080 172

# 12. AUTRES PASSIFS

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2017 un montant de 14 126 KUSD contre 9 950 KUSD au 31.12.2016 et se détaille comme suit :

Description	2017	2016	Variation	%
Créditeurs divers	132 547	120 041	12 506	10%
Charges à payer	3 952 688	2 576 384	1 376 304	53%
Compensation à régler	7	255	-248	-97%

Total	14 125 561	9 949 678	4 175 883	42%
Agios, crédits à régulariser & divers	10 040 319	7 252 998	2 787 321	38%

# 13. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Le capital social s'élève au 31 décembre 2017 à 50 000 KUSD composé de 5 000 000 actions ordinaires de 10 \$ chacune libérée en totalité.

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital Social	Réserve légale	Réserve générale	Ecart de réévaluation	Réserve fond social	Résultats reportés	Résultat	Totaux
Capitaux propres au 31/12/2016	50 000 000	7 556 427	17 977 157	1 000 000	973 547	26 964 579	7 786 218	112 257 928
Affectation du résultat 2016	-	-	-	-		7 786 218	-7 786 218	o
Résultat de l'exercice	-	-	-	-		-	9 828 323	9 828 323
Réserve légale	-	-	-	-		-	-	0
Réserve générale	-	-	1 000 000	-		-1 000 000	-	0
Dividendes	-	-	-	-	-	-2 000 000	-	-2 000 000
Variation fond social	_	-	-	-	105 705	-230 000	-	-124 295
Capitaux propres au 31/12/2017	50 000 000	7 556 427	18 977 157	1 000 000	1 079 252	31 520 797	9 828 323	119 961 956

# 14. Interets et revenus assimiles

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2017 un montant de 5 584 KUSD contre 4 868 KUSD au 31.12.2016 et se détaillent comme suit :

Description	2017	2016	Variation	%
Intérêts sur placements interbancaires	2 420 391	1 612 792	807 599	50%
Intérêts sur crédits aux établissements bancaires	2 249 574	2 336 259	-86 685	-4%
Intérêts sur crédits à la clientèle	913 993	918 640	-4 647	-1%
Total	5 583 958	4 867 691	716 267	15%

# 15. COMMISSIONS PERÇUES

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2017 un montant de 3 283 KUSD contre 3 357 KUSD au 31.12.2016 et se détaille comme suit :

Description	2017	2016	Variation	%
Commissions sur opérations liées aux moyens de				
paiement	1 465 518	1 425 446	40 072	3%
Commissions sur opérations de crédit	1 180 104	1 225 339	-45 235	-4%
Commissions sur engagements par signature	216 221	335 568	-119 347	-36%
Autres commissions	420 862	370 190	50 672	14%
Total	3 282 705	3 356 543	-73 838	-2%

#### 16. GAIN SUR PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET OPERATIONS FINANCIERES

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2017 un montant de 3 909 KUSD contre 3 213 KUSD au 31.12.2016 et se détaille comme suit :

Description	2017	2016	Variation	%
Gains de change	3 232 387	2 361 269	871 118	37%
Dividendes sur portefeuille-titres commercial	532 069	354 405	177 664	50%
Provision nette sur portefeuille-titres commercial	252 784	-20 851	273 635	-1312%
(+/-) value sur portefeuille-titres commercial	-108 391	518 478	-626 870	-121%
Total	3 908 848	3 213 301	695 547	22%

# 17. REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2017 un montant de 6 439 KUSD contre 5 458 KUSD au 31.12.2016 et se détaille comme suit :

Description	2017	2016	Variation	%
Dividendes AGB	3 457 655	2 180 400	1 277 255	59%
Intérêts et revenus assimilés	2 981 292	3 278 026	-296 734	-9%
Total	6 438 947	5 458 426	980 521	18%

# 18. INTERETS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILEES

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2017 un montant de 1 289 KUSD contre 1 325 KUSD au 31.12.2016 et se détaille comme suit :

Description	2017	2016	Variation	%
Intérêts sur opérations avec la clientèle Intérêts sur opérations avec les établissements	166 230	228 758	-62 528	-27%
bancaires	1 122 470	1 095 987	26 483	2%
Total	1 288 700	1 324 745	-36 045	-3%

#### 19 PERTES SUR PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET OPERATIONS FINANCIERES

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2017 un montant de 64 KUSD contre 24 KUSD au 31.12.2016 et se détaille comme suit :

Description	2017	2016	Variation	%
Dividendes sur titres de transaction	36 391	30 128	6 263	21%
(-) values sur titres de transaction	-100 256	-54 089	-46 167	85%
Total	-63 865	-23 961	-39 904	167%

#### **20** FRAIS DE PERSONNEL

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2017 un montant de 4 053 KUSD contre 3 978 KUSD au 31.12.2016 et se détaille comme suit :

Description	2017	2016	Variation	%
Rémunération du personnel	2 938 378	2 879 172	59 206	2%
Charges sociales	630 283	613 058	17 225	3%
Indemnités de départ à la retraite	480 000	480 000	0	0%

Total	4 053 475	3 978 221	75 254	2%
Autre charges de personnel	4 814	5 991	-1 177	-20%

# 21. CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2017 un montant de 3 267 KUSD contre 2 386 KUSD au 31.12.2016 et se détaille comme suit :

Description	2017	2016	Variation	%
Coûts liés aux locaux	292 927	327 272	-34 345	-10%
Charges informatique	228 407	319 634	-91 227	-29%
Communication	316 286	320 891	-4 605	-1%
Frais de publicités	92 979	103 694	-10 715	-10%
Frais du conseil et assemblées	343 667	319 257	24 410	8%
Impôts et taxes	22 028	17 433	4 595	26%
Autres frais administratifs	1 970 446	977 930	992 516	101%
Total	3 266 740	2 386 111	880 629	37%

22. NOTE RELATIVE AUX PARTIES LIEES

BILAN	Burgan Bank	AGB	Mbre CA	Autres parties liées	Total
Actifs					
					43 488
Créances sur les établissements bancaires et financiers	5 217 881	4 301	-	38 266 330	512
Portefeuille titres commercial	-	=	=	135 355	135 355
		49 155			52 155
Portefeuille d'investissement	-	151	-	3 000 000	151
Portefeuille titres géré par une partie liée	-	=	=	302 594	302 594
Créances sur la clientèle	-	-	437 958	-	437 958
		49 159			96 519
Total	5 217 881	452	437 958	41 704 279	570
Passifs					
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et					62 600
financiers	42 332 971	-	-	20 267 186	157
Autres passifs	45 048	-	-	15 183	60 231
					62 660
Total	42 378 019	-	-	20 282 369	388
Hors Bilan					
Crédits documentaires	=	109 211			109 211
Total	-	109 211	-	-	109 211

ETAT DE RESULTAT	Burgan Bank	AGB	Mbre CA	Autres parties liées	Total
Intérêts et revenus assimilés	46 299	-	12 580	1 108 539	1 167 418
Gain sur portefeuille-titres commercial	-	-	-	-97 767	-97 767
Revenus du portefeuille d'investissement	-	3 457 655	-	116 625	3 574 280
Intérêts encourus et charges assimilées	-453 508	-	-	-151 761	-605 269
Charges générales d'exploitation	-	-	-	-595 000	-595 000
Impôts sur les bénéfices	-	-518 648	-	0	-518 648
Total	-407 209	2 939 006	12 580	380 637	2 925 014

# 23. <u>LIQUIDITE ET EQUIVALENT DE LIQUIDITE</u>

Les liquidités et équivalents de liquidités de la Banque ont atteint au 31 décembre 2017, 51 275 KUSD détaillés comme suit :

Description	2017	2016	Variation	%
Caisse et avoirs auprès de la BCT	28 673 293	41 334 085	-12 660 792	-31%
Avoirs auprès des établissements bancaires	22 982 721	15 919 711	7 063 010	44%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	-381 106	-1 714 092	1 332 986	-78%
Total	51 274 908	55 539 704	-4 264 796	-8%

#### 24. OPERATIONS EN DEVISES

Les opérations en devises de la Banque s'élèvent au 31 décembre 2017 à 12 537 KUSD détaillés comme suit :

Description	2017	2016	Variation	%
Devise achetée non encore reçue	6 277 087	-	6 277 087	100%
Devises vendus non encore livres	6 260 095	2 267 588	3 992 507	176%
Total	12 537 182	2 267 588	10 269 594	453%

# RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Messieurs les actionnaires de la Tunis International Bank,

# 1. Rapport sur l'audit des états financiers

# **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Tunis International Bank, qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2017, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la banque au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

# Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicable en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de la déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

# Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration sur la gestion de l'exercice et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport du Conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

# Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

# Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude

peut impliquer la conclusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriés dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne sue nous aurions relevée au cours de notre audit.

# 2. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes règlementaires en vigueur en la matière.

# Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la banque.

# Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis le 2 Février 2018

# Les commissaires aux comptes

**Dhia BOUZAYEN** 

Walid MOUSSA

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE S.C.M.G

# RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

# Messieurs les actionnaires de la Tunis International Bank,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Banque et en application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 2 mai 2006, l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

# A- Conventions et opérations conclues en 2017 :

Nous vous informons que nous n'avons pas été informés de nouvelles conventions ou opérations conclues en 2017 concernant les articles cités ci-dessus.

# B- Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2017 :

Tunis International Bank (TIB) et United Gulf Bank (UGB) ont conclu une convention le 22 Février 2006 ayant pour objet la fourniture, par celle-ci, de services d'assistance dans les domaines administratif, organisationnel et bancaire contre le paiement par Tunis International Bank (TIB) d'une enveloppe annuelle d'un montant de 225 mille dollars américains.

Ainsi, Tunis International Bank (TIB) a provisionné au titre des prestations fournies en 2017 le montant de 595 mille dollars américains.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration réuni en date du 7 Juillet 2006 et approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 Mars 2009.

# C- Obligations et engagements de la banque envers les dirigeants :

- C-1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tel que spécifié par le nouvel article 200 II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit:
  - La rémunération du Directeur général a été fixée par une décision du président du Conseil d'administration après délégation du Conseil d'administration réuni le 29 janvier 2009 et le 9 août 2009. Cette rémunération inclut un salaire annuel fixe, des primes et autres avantages.
    - Conformément à la politique de la banque, le Directeur général bénéficie également d'une allocation de retraite.
  - Les jetons de présence des membres du Conseil d'administration sont déterminés par le Conseil d'administration et soumis à l'approbation de l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

# C-2- Les obligations et engagements envers les dirigeants, au 31 Décembre 2017, se détaillent comme suit :

	Charge de l'exercice 2017 (En milliers USD)	Passif au 31 Décembre 2017 (En milliers USD)
Avantages accordés aux dirigeants à court terme (y compris les membres du Conseil d'administration)	660*	273
Prestations pour départ à la retraite	34	1 555
Total	694	1 828

(\*) Hors charges de sécurité sociale.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n°2001-65 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 2 Mai 2006, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis le 2 Février 2018

Les commissaires aux comptes

**Dhia BOUZAYEN** 

Walid MOUSSA

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE S.C.M.G

